35¢

CITÉ LIBRE

XVIe année No 71 NOVEMBRE 1964 NOUVELLE SÉRIE

LE LOBBY DES COLLÈGES CLASSIQUES

par *Jacques TREMBLAY*

LA CSN À UN CARREFOUR

par *Evelyn GAGNON*

RELIGION ET CANADA FRANÇAIS

par *M. BEAULIEU* et *A. NORMANDEAU*

ET DES TEXTES DE:

Maurice BLAIN • *Yerri KEMPF*

Jean PELLERIN • *Alain PONTAUT* • *Charles TAYLOR*

SOMMAIRE

XVIe année, No 71
novembre 1964

revue mensuelle

Comité de rédaction

Directeur :
Jean Pellerin

Rédacteurs :
Maurice Blain
Charles Taylor
Jacques Tremblay

Chroniques :
Yerri Kempf
Alain Pontaut

Collaborateurs :
Guy Fournier
André Lussier
Alice Parizeau
Gérard Pelletier
Pierre-E. Trudeau

Secrétariat :
Nina Bruneau
1420 ouest, Bernard
Montréal 8e
Tél. : 277-9131

•

Editeur propriétaire
Le Syndicat coopératif d'édition Cité Libre

Imprimé à Montréal par
Pierre Des Marais

Autorisé comme envoi postal
de deuxième classe
Ministère des Postes
Ottawa

Administration et
Vente d'anciens numéros :
Cité Libre
5090, rue Papineau
Montréal 34
Tél. 526-3361

Abonnement annuel : $3.50
Abonnement de soutien : $10

Vente au numéro :
Distribution Laval
590, boulevard Pie IX
Montréal — Tél. 525-3424

CITÉ LIBRE

NOUVELLE SÉRIE



pointes sèches

NORAD VA-T-IL MOURIR DE SA BELLE MORT ?

L'AN PASSÉ, des observateurs qu'on qualifiait volontiers de rêveurs, suggéraient timidement qu'on apportât des modifications aux dispositions de l'accord canado-américain pour la défense aérienne de l'Amérique du Nord — accord qu'évoque le sigle NORAD.

Cette année, c'est le gouvernement canadien lui-même qui, non moins timidement il est vrai, laisse entendre que cet accord pourrait fort bien ne pas être renouvelé du tout.

Que s'est-il donc passé entre-temps ?

Les « rêveurs » — désireux de se racheter — pourraient être tentés d'expliquer que le gouvernement canadien a enfin pris le bon parti d'affirmer son indépendance en se désolidarisant petit à petit des déroutants stratèges du Pentagone, et ils n'auraient pas tout à fait tort. C'est un fait que l'Administration Pearson, suivant en cela les traces de l'Administration Diefenbaker, tente modestement mais fermement d'adopter une attitude diplomatique susceptible de consolider davantage l'autonomie politique, économique et militaire du Canada par rapport aux États-Unis.

Toutefois, ces velléités de fierté nationale n'expliquent pas, à elles seules, la mise au rancart possible de l'accord de NORAD. L'évolution technique des dispositifs de détection nucléaire constitue un facteur bien plus déterminant. Pour suivre à la trace le cheminement de cette évolution, il faut avoir l'oeil, et s'ingénier à éplucher patiemment les déclarations officielles (qui ne font pas toutes nécessairement la manchette), mais qui ont souvent plus d'importance qu'elles n'en ont l'air.

C'est ainsi que M. R. J. Sutherland, directeur des recherches opérationnelles du conseil de recherches pour la Défense, et conseiller spécial du ministre de la Défense, M. Paul Hellyer, a signalé, à la mi-septembre, que l'importance de la défense aérienne a diminué. Il voulait souligner par là que le progrès des moyens de dé-

tection rendent nos lignes de radar de plus en plus désuètes du fait que les missiles balistiques intercontinentaux dont disposent désormais les USA et l'URSS rendent tout bonnement improbable l'invasion par le pôle de bombardiers soviétiques porteurs de bombes atomiques classiques (A ou H).

Quels sont donc ces moyens de détection qui contribuent à diminuer l'importance stratégique des dispositifs du NORAD ?

C'est le président Johnson lui-même qui répond à cette question apparemment innocente. Réfutant les allégations de M. Goldwater qui va répétant que les États-Unis sont insuffisamment protégés contre les « méchants » Russes, le chef de la Maison Blanche a révélé que son pays dispose de deux systèmes d'armements propres à intercepter et à détruire les satellites armés placés en orbite autour de la terre. De plus — et ceci est capital — il a révélé que les États-Unis avaient mis au point un radar dont la puissance dépasse la ligne d'horizon. Ce radar peut donc « voir » par delà la courbature du globe terrestre et donner l'alerte d'une attaque par missiles dans un délai de quelques secondes après le lancement.

Cette révélation du président est étonnante, et Paul Sauriol a raison de noter que « c'est la première fois que des informations militaires de cette importance, et qui étaient qualifiées comme ultra-secrètes, sont dévoilées pour des fins politiques ». Tant mieux pour nous. Les campagnes électorales de nos voisins ont de quoi énerver les honnêtes gens, mais elles ont aussi l'heur de nous instruire.

C'est ainsi que, tout de go, nous apprenons que les nouveaux dispositifs de détection auxquels fait allusion le président Johnson ont été mis au point, non seulement sans notre concours, mais à notre insu. Les nouveaux appareils radar seront installés en territoire étatsunien, et peut-être aussi en Alaska. Conséquemment, les États-Unis pourront désormais assurer leur sécurité aérienne sans qu'il leur soit nécessaire d'entretenir des installations coûteuses en territoire canadien, d'où la désuétude de NORAD.

Bien sûr, M. Pearson a toujours laissé entendre qu'il avait l'intention de modifier, en 1967 (date d'expiration), l'accord du NORAD conclu en 1957. Les circonstances lui auront considérablement facilité les choses. Caprice du hasard, le progrès des armes stratégiques semble venir, à point donné, satisfaire aux légitimes aspirations d'indépendance militaire au Canada, mais ce n'est là qu'une pure et heureuse coïncidence.

Le Canada ne jouit encore que de très peu d'initiative en matière de Défense. Il n'est guère plus qu'une grêle marionnette suspendue aux fils que manipule la puissante industrie américaine des armes — une industrie qui se confère la mission pieuse de défendre le « monde libre », mais qui, en fait, sert d'abord à enrichir le grand patronat américain, et personne d'autre.

Il reste que le Canada ne peut que se féliciter de l'occasion qui lui est fournie de se retirer progressivement, et en douce, du compromettant « club nucléaire ». Ce retrait sera salutaire pour son prestige, et surtout, pour son porte-feuille. Il lui incombe maintenant de se doter d'un arsenal raisonnable d'armes « conventionnelles » mieux adaptées aux missions de paix, à lui confiées, à l'intérieur des cadres des organismes internationaux.

Le Canada dispose d'un verre qui est moins grand que celui des États-Unis, mais il aura toujours profit à ne boire que dans son verre. ★

J. P.

LE RÈGNE DU « PLACOTAGE »

LES professeurs d'école normale ont accepté une augmentation de salaire annuelle de $500.00. Mais, à la même occasion, le Ministère de l'Education a changé leurs conditions de travail en appliquant les normes que le même Ministère a déjà imposé aux instituteurs, ce qui, à l'époque, lui avait causé quelques difficultés. La clause la plus importante de ces nouvelles conditions de travail exige que le professeur soit présent à l'école au moins 35 heures par semaine. Au niveau des écoles normales, un professeur ne pourra jamais donner plus de 12 ou 15 leçons sérieuses par semaine. S'il doit rester à l'école entre les leçons, à quoi occupera-t-il son temps ?

Dans les écoles normales de la province, il n'y a pas de bureau privé pour les professeurs. Les écoles normales les mieux pourvues ont un bureau par 3 ou 4 professeurs. Mais dans la plupart des cas, il y a seulement une salle commune qu'on appelle parfois « salle d'études » et parfois, plus justement, « salon des professeurs ». En pratique, en dehors des heures de cours, les professeurs se tiennent dans cette salle commune où aucun travail intellectuel n'est possible, où il n'y a rien d'autre à faire que la conversation. L'heure du « placotage ».

Les professeurs d'école normale, par la voie de leur association, ont accepté les nouvelles conditions de travail pour une augmentation de salaire dont ils auraient facilement pu se passer. Nous sommes tentés d'en conclure que le « placotage » est le mode de vie professionnelle qui leur convient le mieux. Cependant, d'après les rapports des journaux, à la réunion à laquelle cette décision a été prise, une vingtaine de professeurs ont demandé à leurs dirigeants de refuser l'argent offert et d'exiger un meilleur statut professionnel. La décision finale est celle de la majorité, évidemment, et l'existence de cette vingtaine de professeurs risque d'être définitivement oubliée. Il me semble pourtant que ce sont ces 20 professeurs qui comptent.

Que la majorité des professeurs préfèrent le placotage au travail intellectuel, c'est un peu naturel. Le placotage donne l'impression de faire quelque chose de sérieux : on règle le sort du monde, trois fois par jour; et, en même temps, il n'exige aucun effort. Seulement, si on pense au progrès des écoles normales et à l'avenir de l'enseignement, on sera peut-être amené à compter sur ceux qui préfèrent le travail intellectuel au placotage. Il me semble que le Ministère de l'Education aurait fait un meilleur calcul, à longue échéance tout au moins, en s'appuyant sur ces vingt professeurs intellectuellement sérieux, et en concédant aux autres une liberté dont il ne savent que faire afin de ne pas enlever aux meilleurs une liberté qui a des chances d'être pleine et créatrice. Par contre, si on est absolument perdant en négligeant l'effort intellectuel d'une minorité, on ne gagne rien à exiger de ceux qui perdaient leur temps en dehors de l'école qu'ils viennent désormais le perdre à l'école.

Et le règne du placotage, c'est un peu aussi le règne du favoritisme. Le professeur devra rester 35 heures par semaine à l'école à moins d'obtenir, de la part du directeur, l'autorisation de s'absenter. Celui qui voudra s'absenter devra aller faire ses petites courbettes au directeur, seul juge en cette matière. « Monsieur le Directeur, je voudrais aller à la librairie. — Monsieur le Directeur, j'ai mal à la tête. — Monsieur le Directeur, mon épouse me réclame. » Pour celui qui est dans les bonnes grâces de monsieur le Directeur, il suffira qu'il dise, en passant devant son bureau : « Bonjour, monsieur le Directeur. Vous saluerez Madame pour moi. » Mais celui qui n'aime pas demander des faveurs restera à l'école.

Et je suis prêt à parier que celui qui n'aime pas demander de faveurs est celui qui est capable d'un travail intellectuel sérieux. ★

J. T.

LE COMMUNISME OCCIDENTAL

LA première génération du communisme se meurt : Togliatti vient de finir sa vie à Moscou, Thorez est mort il y a quelque mois, Pollitt il y a quelques années, Ulbricht bientôt, car il serait très malade d'après les rapports. Elle a été d'une longévité politique extraordinaire, cette génération. Les partis communistes occidentaux se sont formés après la première guerre mondiale par suite de scissions dans les partis sociaux-démocrates. Les leaders de cette dissension de gauche étaient tout naturellement des jeunes. Personne n'a vu à l'époque l'importance que cela aura à l'avenir : que le mouvement communiste en Occident a eu pendant quarante ans les mêmes chefs. La relève de la génération d'après la première guerre, voilà qu'elle entre en scène maintenant, aux années '60.

On a souvent relevé ce fait pour expliquer la sclérose du leadership communiste en Occident. Après tout, c'était des hommes qui se sont formés dans les luttes de l'entre-deux-guerres, surtout dans la lutte entre le fascisme et le communisme. Comment pourraient-ils s'adapter à notre climat d'après-guerre, à la nouvelle prospérité du vieux continent, à « l'américanisation » dans les moeurs, à l'apathie des jeunes qui n'ont pas connu les années '30, la misère, le fascisme et la guerre ? Dans le cas de Thorez, l'explication semblait juste. Le vieux leader français semblait visiblement mal à l'aise hors d'un contexte stalinien; les développements en Union Soviétique furent pour lui l'occasion d'une série d'adaptations aussi incomplètes que pénibles, jusqu'à ce que la mort l'en délivre.

Mais si on veut voir tout ce que cette explication a de partiel et de schématique, il faut se tourner vers le cas de Togliatti. Celui-ci fut, pour les Italiens, ce que Thorez fut pour les Français : le leader communiste depuis avant le déluge. Mais c'était un homme d'une toute autre trempe; un homme qui, derrière le langage

mort de la dialectique officielle, cachait un réalisme politique habile, un désir clairvoyant de coller à la réalité, et une souplesse d'esprit assez remarquable.

Si nous ne l'avions pas déjà su, son testament politique, qu'on a publié à Rome et à Moscou, nous l'apprendrait. Déjà ce document nous intéresse par le fait même qu'on l'a publié, et dans la *Pravda* par-dessus le marché. Cette vague de publicité est un signe des temps, un signe de division ou au moins de polycentrisme dans le monde communiste. Car on ne peut plus être sûr de la discrétion de l'interlocuteur : les Roumains, vont-ils laisser entendre aux observateurs occidentaux qu'ils ont subi des pressions de la part de l'URSS ? Les Italiens, vont-ils provoquer des « fuites » concernant les dernières communications de Moscou ? Les Chinois, vont-ils publier tels passages bien choisis d'une lettre de Moscou qui présentera les Russes sous un jour peu attrayant devant le tiers-monde ? Alors mieux vaut publier en primeur sa propre version des événements et devancer ses ennemis ou faux amis devant l'opinion.

Mais ce testament du vieux leader italien est remarquable aussi pour son contenu. L'occasion du texte, rédigé à la hâte quand il se sentait à la veille de la mort, est la récente tentative russe de vider l'abcès chinois. Pendant un certain temps les Russes ont cru à la « co-existence pacifique » avec les Chinois à l'intérieur du mouvement communiste international qui garderait un front commun à l'extérieur. Mais il est devenu de plus en plus clair que les Chinois n'en voulaient pas de cette co-existence; au contraire ils se croyaient capables d'arracher le leadership du monde communiste aux Russes, surtout dans les pays sous-développés et de couleur. Les Russes sont donc forcés de riposter en faisant valoir leurs atouts idéologiques les plus importants, qui, pour cocasse que cela puisse paraître, recouvrent exactement les deux points principaux de la campagne que mène Johnson contre Goldwater, à savoir : que les Chinois, comme le leader Républicain, favorisent le racisme et la haine, et qu'ils sont irresponsables sur la question des armes nucléaires. Puisque les Chinois semblent prêts à aller jusqu'au bout dans leur pureté léniniste et provoquer même une rupture et une excommunication mutuelle entre les deux mouvements communistes, comme cela a été le cas dans le passé pour Bolsheviks et Mensheviks, pour Stalinistes et Trotskyistes, force est aux Russes de prendre leurs dispositions pour une guerre à outrance, et dans l'esprit des leaders du Kremlin, ceci semble indiquer une rupture officielle et une excommunication d'office et au plus vite des hérétiques chinois. En cela, ces leaders profiteraient de leur position dominante dans le monde communiste, position dont ils jouissent toujours à la faveur d'un demi-siècle au pouvoir, mais qu'ils sentent entamée lentement mais sûrement par les menées chinoises. En rompant officiellement avec les Chinois, ils couperaient le contact entre ceux-ci et tous les partis (et ce serait la vaste majorité) qui resteraient d'obédience moscovienne; ils pourraient donc enrayer le virus, ou au moins espèrent-ils pouvoir le faire.

Seulement, les choses ne se sont pas arrangées de cette façon. Car dans les préparatifs du « Concile » d'excommunication, les Russes se sont heurtés à la résistance de presque tous les partis d'Europe, des deux côtés du rideau de fer. Ces partis craignent la rupture et font tout pour l'éviter. Ceci peut paraître d'autant plus drôle qu'ils sont pour la plupart plus loin des Chinois sur le plan idéologique que les Russes eux-mêmes. La Pologne et la Roumanie entre autres maintiennent des relations cordiales avec les archi-hérétiques yougoslaves. Tous les partis européens sont des partisans de la coexistence pacifique avec l'Occident. Plusieurs prônent la thèse de la prise de pouvoir pacifique et même graduelle, ce qui constitue aux yeux chinois la trahison la plus vile, l'adultération la plus abjecte de la pure doctrine léniniste.

Ce n'est pas par sympathie avec les Chinois que les partis européens résistent à la scission, mais bien pour éviter le retour à l'unité au sein du bloc soviétique, unité que la consommation de la dissension chinoise entraînerait fatalement. Tous ont assez souffert du leadership russe qui les a acculés à des erreurs grandioses et coûteuses dans le passé. Le brave Staline imposait la collectivisation des terres aux démocraties populaires après la guerre, expérience qui fut un échec complet sur les plans économique et politique; et que l'on a du défaire dans certains pays, ainsi en Pologne. Le lien avec les Russes rend les communistes impopulaires dans presque tous les pays européens : dans l'Est, parce que l'on se sent colonisé, et dans l'Ouest, parce que l'on considère la Russie comme un pays arriéré sur le plan des moeurs politiques, et l'idée d'implanter un système russe ne fait pas le succès du Communisme. « Or, voilà qu'à la faveur de la dissension chinoise et d'autres facteurs du même genre, on commence à lever l'hypothèque russe, et on veut nous la ré-imposer sous le même vieux prétexte de solidarité avec la mère-patrie de la Révolution ! Cette fois on ne marche plus. »

Le testament de Togliatti révèle ce débat et ces résistances internes. Dans un langage très poli, très amical envers les Russes, il dit que l'ère de leur prédominance automatique est révolue. Mais ce n'est pas tout. Il propose des formules nouvelles de solidarité internationale communiste et d'action politique intra-européenne.

En effet, sur ce premier chef, il récuse tout simplement le vieux système qui veut que l'on

convoque un concile et excommunie l'adversaire. Il est clair que les leaders communistes européens n'ont pas oublié l'expérience yougoslave de 1948. Il redoute, non seulement la rigidité de la formule, mais aussi ses séquelles sur le plan du travail même des différents partis. Il craint que « les partis communistes des pays capitalistes ne soient orientés dans une direction contraire à celle qu'il faut suivre, c'est-à-dire à se refermer dans des débats internes, purement idéologiques, loin de la réalité ». Ce qu'il faut, au contraire, c'est un immense effort pour rejoindre les masses par un programme concret et pratique d'amélioration de la vie. Si les partis occidentaux continuent de vivre spirituellement à l'heure de Moscou ou de Pékin, c'en est fini de leurs chances de percer réellement auprès de la population européenne.

Cette revendication d'une indépendance spirituelle ou idéologique, le droit de s'occuper de ce qui leur semble important, quelque soit la passion qui fait rage à Moscou, va de pair avec une nouvelle conception de solidarité internationale. Autrefois, il n'y avait que deux niveaux, celui du parti national d'un pays donné, et le niveau mondial où les décisions étaient prises par Moscou. Une vraie collaboration internationale entraînerait le contact international à d'autres niveaux, et surtout le niveau régional, c'est-à-dire entre partis qui ont les mêmes problèmes. C'est ce que préconise Togliatti.

Le plaidoyer pour une politique régionale n'est pas fait dans l'abstrait. On voit derrière, le problème numéro un pour les communistes d'Europe occidentale : comment refaire la stratégie à l'époque du Marché commun ? C'est-à-dire devant un double phénomène : la prospérité générale dans un système économique qui marche, mais aussi un système qui échappe de plus en plus à l'influence de la classe ouvrière à cause du retard de celle-ci dans la constitution d'organes supranationaux à l'instar de la grosse industrie. Dans le passé, un parti communiste, même farouchement oppositionnel, pouvait exercer une certaine influence en France, disons, ou en Italie, par le moyen de ses organes para-politiques, CGT, etc. Mais devant la création d'une économie supranationale, les moyens de défense traditionnels de l'intérêt ouvrier se trouvent affaiblis. Or, Togliotti savait que quelque soit la pureté de l'idéologie, la classe ouvrière se détournerait à la longue d'un parti communiste qui serait incapable de la défendre.

Il fallait une révision : mais elle sera plus déchirante qu'elle n'en a l'air à première vue. Togliatti le signale de façon voilée dans son testament. Il ne suffit pas de collaborer entre *communistes* au niveau supra-national; dans certains pays de l'Europe des Six, le parti communiste est inexistant ou pratiquement. Pour constituer une vraie défense de l'ouvrier au niveau de l'Europe il faudrait refaire l'unité de la classe ouvrière, il faudrait travailler dans une collaboration intime avec des sociaux-démocrates, des ouvriers chrétiens, etc. Il faudrait aussi le faire au niveau des différents organes supra-nationaux qui se constituent actuellement en Europe. Bref, il faudrait admettre une collaboration au pouvoir de la classe ouvrière, collaboration qui ne sera que partielle, et ou la politique suivie ne sera pas celle décidée par les seuls communistes. Il y a de quoi inquiéter la vieille garde ! Le pauvre Thorez n'est pas mort trop tôt.

Mais il semble que Togliatti, lui, le soit, malgré son âge avancé. Car on sent qu'il comprenait et prévoyait les bouleversements de l'ère à venir. Toutes les sociétés industrielles deviennent plus complexes et ressentent l'interdépendance des facteurs et des régions. Devant ce développement, surtout cet aspect que l'on appelle automation, les économies modernes adoptent une planification plus ou moins poussée, et qui prend différentes formes. Elle peut être étatique ou privée, « indicative » ou directe, mais elle se développe de plus en plus pour répondre à des besoins très immédiats. Dans cette situation, l'opposition polaire entre le système capitaliste, et le chaos qui en résultait, et le système communiste ne tient plus debout. Ce n'est pas seulement que les Communistes eux-mêmes ont pris certaines démarches qui rapprochent leurs systèmes de planification de modèles occidentaux. C'est aussi que le centre de gravité de la « lutte des classes » a changé. On ne peut plus s'opposer en bloc à ceux qui dirigent l'économie sous prétexte qu'ils sont vos ennemis jurés. Maintenant que les décisions sont prises en collaboration souvent avec l'Etat, on a intérêt à être là pour influer sur la politique dans l'intérêt des travailleurs. Togliatti, lui, mentionne le cas concret de la politique des revenus.

Ce développement soulève de façon plus aiguë le vieux problème du « réformisme », c'est-à-dire de la collaboration avec le régime existant. Le problème est plus aigu parce que la collaboration demandée est plus intime, pour ainsi dire. Dans un parlement, une forte opposition communiste peut provoquer l'adoption de mesures progressives sans participer au gouvernement, et sans se lier publiquement aux décisions prises. Mais lorsqu'il s'agit d'une foule de décisions prises dans le domaine de la planification et qui toucheront directement les conditions de vie des ouvriers, il n'est plus possible d'être vraiment efficace sans être là, sans prendre part à la consultation. Mais ceci implique que l'on a sa part de responsabilité pour les résultats.

Il s'agit vraiment d'entrer dans le système, car actuellement une autre stratégie, qui peut

(suite au bas de la page 6)

LE COLLÈGE PRIVÉ

NOTRE DEUXIÈME MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

par *Jacques* **TREMBLAY**

LA tâche la plus difficile et la plus importante du nouveau Ministère de l'Education est d'organiser un enseignement secondaire véritable à l'école publique. C'est à cette tâche que le défunt D.I.P. a failli le plus lamentablement. Au lieu d'un secondaire véritable, l'école publique n'a offert jusqu'ici qu'un cours primaire continué qui fut une impasse pour la majorité des étudiants engagés dans cette voie. C'est le collège classique privé qui fut et demeure la voie normale d'accès à l'université. En effet, seul le cours classique ouvre les portes de toutes les grandes écoles, et seul le collège classique a le droit actuellement de dispenser ce cours au complet. Jusqu'ici, il fut interdit à l'école publique de dépasser la quatrième ou, dans certains cas, la cinquième année du cours secondaire classique qui en compte huit.

Telle est la situation présente : pour assurer l'enseignement secondaire, nous avons un secteur public tronqué et, par dessus, un secteur privé complet, si bien que l'école publique devient absurdement une annexe du collège privé. La première raison d'être du Ministère de l'Education est de corriger cette situation et de mettre en place un cours secondaire public véritable.

L'obstacle : le collège privé

Mais cela n'ira pas facilement. Les problèmes énormes de la régionalisation, le nombre restreint de professeurs et d'administrateurs scolaires qualifiés, les exigences contradictoires d'une population désirant jusqu'à la piscine à l'école mais incapable de supporter les taxes nécessaires, tout est de nature à rendre difficile et lente la mise en place d'un enseignement secondaire public efficace. Cependant, si le ministère devait échouer dans sa première tâche, il est probable que les raisons principales n'en seraient pas les difficultés internes qui, à tout prendre sont surmontables, mais plutôt les manoeuvres actuelles des collèges classiques.

En effet, le ministère est sur la corde raide : d'une part, il n'aurait pas trop de toute son énergie et de tout son argent pour construire le cours secondaire public; d'autre part, il doit fournir aux collèges classiques privés les capitaux nécessaires pour continuer les services qu'ils ont rendus jusqu'ici. Quoique l'on puisse penser abstraitement des raisons d'être des collèges privés, dans les faits, nous avons besoin qu'ils continuent de fonctionner le mieux possible, nous avons besoin des administrateurs traditionnels de ces collèges, nous avons besoin de tous les professeurs qui y travaillent déjà, non seulement des meilleurs mais aussi des médiocres, car nous ne pouvons pas les remplacer. Ainsi, les collèges classiques sont en bonne position pour faire chanter le ministère, et ils le savent.

Or, les collèges classiques ont leur propre vue sur l'avenir de l'enseignement, ils n'entendent pas devoir compter avec la concurrence d'une école publique, et ils n'ont pas l'intention de laisser définir leur rôle par le ministère. Cela place le gouvernement dans une position absurde, car rien, du côté de l'opinion publique, ne contrebalance le chantage exercé sur lui par les collèges classiques. Et les collèges classiques reçoivent des subventions généreuses qu'ils utilisent non pas tellement pour assurer une certaine permanence de l'enseignement secondaire, mais plutôt pour échapper par en haut à la concur-

---

(suite de la page précédente)

être satisfaisante sur le plan des émotions, ne réussira pas à défendre l'intérêt des travailleurs, et donc entraînera un effritement du parti communiste. Là où les partis communistes n'existent pratiquement pas, ceci n'aura pas d'importance. Mais en France et en Italie, ils représentent une force considérable. Peut-on maintenir cette force dans la nouvelle ère de la seconde révolution industrielle ? C'est la question que se pose ce vieux routier dont l'intelligence et la souplesse d'esprit ne furent aucunement usées par le temps.

★

C. T.

rence de l'école publique en construisant ce qu'ils appellent des « collèges universitaires ».

Au moins les gros collèges de la région de Montréal sont carrément engagés dans cette voie. Ils ont fait connaître publiquement leur intention de devenir des collèges universitaires ou universités. Depuis assez longtemps déjà, ils font la publicité de leurs « départements spécialisés » (surtout en sciences humaines). Alors, les étudiants s'inscrivent à ces départements, croyant s'inscrire à des études universitaires. Ensuite, l'université se voit dans l'obligation de reconnaître ces études pour ne pas faire payer aux étudiants les mensonges de leurs « éducateurs ». Cependant, jusqu'ici, l'Université de Montréal a refusé de s'en faire ainsi imposer, mais sa position est intenable puisque les collèges recommandent alors à leurs étudiants de s'adresser à l'Université McGill, plus condescendante. Ayant obtenu par ces moyens la confirmation de leurs prétentions universitaires, les gros collèges se croient justifier de dépenser les subventions gouvernementales pour construire les laboratoires, les bibliothèques et les divers locaux convenant à de petites universités. Et, d'une chose à l'autre, on met la société devant un fait accompli.

Les échecs passés de l'enseignement secondaire

Dans la démarche actuelle des collèges classiques, il y a quelque chose de scandaleux. On fait chanter les universités et le gouvernement en se servant des étudiants comme d'un bouclier. On veut échapper à la concurrence de l'école publique et à l'orientation donnée par le ministère. On construit un secteur complémentaire d'enseignement à un moment où les structures essentielles ne sont pas encore en place. En fin de compte, pour sauver leur autonomie et leur privilège d'exclusivité, les collèges classiques sont prêts à détruire les quelques instruments de culture générale dont devrait disposer la génération qui monte.

Il faut cependant ne pas trop se hâter de jeter le blâme sur l'ensemble des professeurs engagés dans cette aventure. Si la volonté de puissance du cléricalisme s'exprime ici, un intérêt véritable pour l'enseignement peut aussi conduire des professeurs expérimentés et cultivés à soutenir cette démarche des collèges classiques.

Il faut savoir en effet que le mode traditionnel d'administration de l'enseignement secondaire est de nature à provoquer cette hémorragie par en haut. Les meilleurs professeurs de l'enseignement veulent échapper à leur statut de professeurs de l'enseignement secondaire et devenir professeurs universitaires. Et ils ont bien raison. On a toujours considéré le professeur du secondaire comme un homme diminué, et on lui a refusé le droit de vivre pleinement dans son métier même. L'enseignement secondaire est administré par le système impersonnel des programmes et des examens : des programmes qui déterminent chaque geste du professeur, et des examens impersonnels qui ne contrôlent qu'une seule chose, à savoir le conformisme plus ou moins total du professeur vis-à-vis les programmes. Ainsi, le professeur est réduit à n'être qu'un répétiteur, une machine à qui est interdit tout effort de pensée. En pratique, chez nous, seule l'université a su reconnaître un peu la liberté académique de ses professeurs. Pourtant, sans cette liberté académique qui, dans les choses de l'esprit, est la seule source de vie et de création, la formation de l'esprit est impossible, et l'enseignement secondaire, dont la formation de l'esprit est la seule fin, est voué à l'échec. Dans ces conditions, l'enseignement secondaire perd inévitablement ses meilleurs hommes au moment où ils connaissent le mieux leur métier, c'est-à-dire au moment où ils sont assez maîtres de leur méthode pour créer des cours ajustés à eux-mêmes et à leurs étudiants. La capacité de créer donne le goût de créer, et la répétition mécanique devient insupportable. Les meilleurs professeurs de l'enseignement secondaire rêvent de l'université comme du meilleur des mondes.

Par la magie des mots, on croit résoudre le problème simplement en appelant universitaire ce qu'on a appelé jusqu'ici secondaire. D'ailleurs, si, en pratique, secondaire veut dire « répétition » et universitaire, « liberté académique », on a raison de mettre le mot universitaire dans le secondaire. Mon idée, cependant, est tout autre : il vaudrait mieux s'occuper des choses elles-mêmes et laisser les mots à leur place; il vaudrait mieux donner à l'enseignement secondaire le souffle spirituel qui lui manque, la liberté académique, et laisser de côté le mot universitaire, car ce mot ne traîne pas seulement l'idée de « liberté académique », il traîne aussi les idées de « formation professionnelle » et de « spécialisation » dont l'enseignement secondaire n'a que faire.

La démarche actuelle des collèges classiques

Ce que le collège classique appelle tantôt le « collégial », tantôt le « le premier cycle universitaire » n'est rien d'autre que les quatre dernières années du cours classique traditionnel, et ce cours, dans son ensemble, (huit années d'études), a constitué pour nous, jusqu'ici, un cours secondaire complet dont le but a été la formation générale de l'esprit. Il a même été notre seul cours secondaire complet (plus ou moins réussi, si l'on veut, mais le seul). Je suis bien prêt à admettre que huit années ajoutées aux sept ans du cours primaire, c'est un peu trop long, et je trouve même qu'on a mis beaucoup de temps à s'en rendre compte. Il me semble évident que ces deux cycles doivent être réduits à 13 ans

et se terminer quand l'étudiant à 19 ans. A ce moment, l'étudiant normal est apte à s'inscrire à l'école professionnelle ou à la faculté universitaire de son choix. Mais jusque là, il faut tenir, si on ne veut pas détruire notre héritage culturel, à un cours de formation générale basée sur les humanités, un cours dont le but n'est pas de faire tout apprendre à l'étudiant, mais d'éveiller l'esprit, et qui, pour cela, utilise non pas tant le contenu des grandes créations humaines (en littérature, en sciences et en philosophie), mais plutôt leurs méthodes.

Le cours primaire sera ramené à six ans, c'est entendu. Il reste à ramener le cours classique à sept ans. Cela ne détruit pas les structures que nous possédons déjà de ce côté, cela les rend seulement un peu plus efficaces, sans en changer la nature. Ainsi, le collège traditionnel assure une permanence dans l'enseignement secondaire. Mais le projet que les collèges classiques veulent imposer à notre société détruit tout cela. Dans son projet, le collège classique abandonne l'enseignement secondaire, pour lequel il est assez bien outillé, et il s'engage dans un domaine pour lequel il n'est pas outillé et dont l'utilité pour notre société est fort discutable.

Nous ne pourrons rien faire de bon, d'ici longtemps, avec les petites universités que les collèges classiques veulent ajouter à celles que nous possédons déjà, parce que nous ne pouvons pas les équiper convenablement, ni en matériel ni en hommes, parce que, surtout, cela représente une dispersion presque mortelle des effectifs intellectuels disponibles. Les collèges classiques ont des vues principalement sur les sciences humaines comme la sociologie ou l'économie politique. Or, justement, c'est dans ces domaines que nous sommes les plus pauvres, c'est dans ces domaines que les universités actuelles ont le moins de chercheurs qualifiés, le moins de tradition académique, et ce, malgré un effort valable qui dure depuis plus de vingt ans. On ne peut sérieusement croire qu'il soit possible de faire pousser un "département de sciences politiques" seulement en construisant de gros édifices et en les appelant des « collèges universitaires ». De toute façon, les collèges universitaires désirés ne seraient ni collèges, ni universités, et représenteraient, pour notre système d'enseignement, pendant au moins vingt ans, un véritable poids mort.

On dira : nous préparons l'avenir. Mais on ne prépare pas l'avenir en détruisant le présent et, dans le présent, nous n'avons les moyens ni de remplacer les collèges classiques, ni de construire des universités dont nous aurions peut-être besoin dans un avenir indéfini. On dira encore : une douzaine de collèges classiques transformés en collèges universitaires, cela nous laisse soixante collèges traditionnels. Mais, étant admis que les collèges classiques administrent eux-mêmes notre système d'enseignement, qui empêchera les soixante autres collèges de devenir des petites universités ? Les administrateurs du « Juvénat apostolique de Notre-Dame-de-St-Fiacre » ont aussi leurs ambitions. Les communautés des pères de ci et de ça, des frères de ci et de ça, des soeurs de ci et de ça ont aussi leurs ambitions. D'ailleurs, la seule construction de 12 collèges universitaires appauvrit déjà trop tous les collèges classiques et l'école publique. Or le collège classique traditionnel a besoin de s'améliorer avant de réussir vraiment l'enseignement secondaire. Il faut investir encore de ce côté-là, certes, mais d'abord en qualité intellectuelle et en hommes. Il serait, par exemple, de toute première importance que les collèges classiques donnent à leurs meilleurs professeurs un statut intellectuel qui les gardent à l'enseignement secondaire.

Il y a autre chose : la mise en place des collèges universitaires perpétuerait l'anomalie la plus grave de notre système actuel d'enseignement. Conformément à la tradition des collèges classiques, les collèges universitaires rejoindraient surtout une classe sociale privilégiée; ils seraient la voie normale d'accès aux plus hauts titres universitaires; et les étudiants qui ne leur passeraient pas entre les mains se verraient ipso facto exclus de certains domaines intellectuels. C'est cette anomalie que le ministère a pour mission de corriger et, sur ce point, il n'a pas le droit d'échouer.

Ajoutons une dernière idée pour montrer toute l'absurdité de la démarche actuelle des collèges classiques. Selon la lettre et l'esprit de la loi créant le Ministère de l'Education (Bill 60), le ministère aura droit de créer toute espèce de maisons d'enseignement, excepté des universités (et des centres d'apprentissage). Au moment où ce texte a été écrit, le mot « université » désignait évidemment quelque chose comme l'Université de Montréal ou l'Université Laval, mais certainement pas les collèges classiques. Si nous acceptons le sens nouveau que les collèges classiques veulent donner aux mots et si nous voulons respecter l'esprit de cette loi toute neuve, il faudra déjà en changer le texte et essayer de définir deux sortes d'universités. Mais le texte de la loi ne sera pas changé. Ce que les collèges classiques obtiennent, s'ils ont ainsi le droit de jouer avec les mots, c'est d'échapper à une loi qui pourtant les concerne directement.

Considérations politiques

Le plus curieux de l'affaire, c'est que, pendant ce temps où les collèges classiques organisent à leur façon notre système d'enseignement, officiellement, nous attendons le rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement (Commission Parent). Cela revient à dire, il me semble, que les collèges classiques n'ont aucunement l'intention de tenir compte des conclusions de la Commission d'enquête. Ils sont déjà

arrivés à certaines conclusions, et ce sont leurs conclusions seules qui les intéressent. En ce faisant, les collèges classiques ont une raison pratique. La terre ne peut cesser de tourner en attendant la fin d'une enquête sur le sens de sa rotation. C'est la Commission d'enquête qui a manqué le rendez-vous. Encore un peu de temps, et elle arrivera tout juste pour assister à la bénédiction des « collèges universitaires ».

Il faut dire, cependant, que les collèges classiques mettent en place leur propre système d'enseignement grâce aux subventions gouvernementales. Pourtant, il est difficile de n'en blâmer que le gouvernement. Pendant que les collèges classiques nous organisent un système d'enseignement à leur façon, personne n'exige l'intervention du gouvernement. On a le gouvernement qu'on mérite, pour la bonne raison qu'il ne peut rien faire d'autre que ce qui est exigé par les forces sociales qui agissent sur lui. Or, pour le cas qui nous occupe, une seule force s'exerce auprès du gouvernement, celle des collèges classiques. On peut alors parler de la mauvaise foi des collèges classiques, qui défendent leurs intérêts et cherchent à agrandir leur empire. Mais ce sont là des larmes de femmelettes : il est normal que des institutions privées défendent leurs intérêts; la voix de la raison et les exigences du progrès doivent être représentées par ailleurs. Et, fouillant cet aspect de la question, on en viendrait peut-être à parler d'une faillite de la démocratie véritable.

Seulement, ces considérations sur nos faillites perpétuelles ne nous avancent guère. Il vaut mieux affronter les problèmes tels qu'ils se présentent dans la situation actuelle. Il s'agit de construire un cours secondaire public complet. Or, en prévision du jour où l'école publique donnera un cours secondaire complet, le collège privé veut créer un secteur nouveau dont il aura l'exclusivité. Mais il n'y a de nouveau ici que les mots. En pratique, par cette manoeuvre, le collège classique va semer la pagaille et l'amateurisme au niveau de l'université.

Est-il encore possible d'éviter cette impasse ? Certains gros collèges sont entièrement engagés dans l'aventure de la petite université. Ils ont en quelque sorte engagé officiellement leur honneur dans cette aventure. Leur honneur et des capitaux importants. Un certain nombre d'étudiants, en toute bonne foi, y sont aussi engagés. Dans ces conditions, il est difficile pour le gouvernement de forcer ces collèges à changer leur orientation. On crierait à la tyrannie, on convaincrait les parents des étudiants qu'ils sont lésés dans leur droit, et, selon le mode ordinaire de discuter en pareil cas, les tribuns parleraient d'une première offensive pour sortir le crucifix de l'école. Absurde tant qu'on voudra, l'argument aurait sa valeur électorale, et représente donc une force de chantage considérable. Ainsi, il faudra un peu de courage politique au gouvernement pour intervenir en ce domaine. Mais cette intervention est nécessaire et il faut l'exiger.

Nous jugerons honorable toute solution qui assurera au moins les points suivants : 1) l'école publique, en plus de préparer directement à la vie par les cours de métier ou les cours techniques, offre à ses meilleurs étudiants un cours de formation générale basée sur les humanités, leur ouvrant ainsi les portes de TOUTES les facultés universitaires; 2) les clients de l'école publique ne sont pas, ipso facto, en position d'infériorité par comparaison aux clients des collèges privés; 3) dans l'ensemble, une structure académique raisonnable est mise en place et l'amateurisme n'est pas institutionalisé.

APPENDICE

Quelques arguments ad hominem

Du 8 au 16 septembre dernier, *Le Devoir* publiait en huit tranches, à titre de document, une étude dont le but était de défendre la thèse du « collège universitaire ». Il vaut la peine de reprendre quelques aspects de cette thèse : **1) la justification académique du « collège universitaire »; 2) à qui revient la fondation du « collège universitaire » ? 3) l'argument démographique.**

1) Un cadre académique absurde

Les théoriciens du collège universitaire proposent un cours primaire de six ans, un cours secondaire de six ans, puis un « premier cycle universitaire » de trois ou de quatre ans dont seraient chargés les « collèges universitaires ». Le cycle de 3 ans conduirait à un baccalauréat général; celui de quatre ans, à un baccalauréat spécialisé. Mais les mots n'ont plus aucun sens si la spécialisation universitaire est à la formation générale comme quatre est à trois !

Selon les théoriciens du collège universitaire, le baccalauréat général comprendrait 9 ou 10 « concentrations ». Cela veut dire 9 ou 10 matières entre lesquelles l'étudiant devrait faire un choix, car je ne suppose pas qu'il s'agit de faire étudier les 9 ou 10 concentrations à tous les étudiants en même temps. Qu'est-ce alors qu'un « général » fait de 9 ou 10 spécialisations ? Je ne comprends pas. Et je sais qu'il n'y a rien à comprendre là-dedans. Le collège avec ses 9 ou 10 concentrations serait peut-être « général », mais l'étudiant, lui, serait perdu. Et le baccalauréat spécialisé ? Qu'est-ce qu'une spé-

cialisation générale faite de morceaux choisis parmi 9 ou 10 concentrations? Du plus ou moins, de l'indéfini. En pratique et au mieux : un étudiant fait trois ans en se promenant parmi les 9 ou 10 concentrations. Puis il fait un an en prenant tous les cours de l'une des concentrations, revenant ainsi un, deux ou trois ans en arrière. Mais les 9 ou 10 concentrations ne sont pas toutes suffisamment pleines, effet du dispersement. Alors l'étudiant remplit son année de spécialisation en mettant ensemble 2 ou 3 concentrations déjà vues en partie. Après cela, on lui donne un « Baccalauréat ès sciences économiques » !

Les théoriciens insistent, raisons académiques, à ce qu'ils disent —, pour que les collèges universitaires soient absolument indépendants. Mais douze petites universités indépendantes, cela donne au moins mille et un titres académiques différents dans l'ensemble de la province. Impossibilité d'équivalences sérieuses. Qui décidera que le « Bacc. ès sciences économiques » des pères Jésuites est valable et que celui de Rimouski ne l'est pas? Personne n'a le droit d'imposer des règles à ces collèges indépendants. Qui aura le droit de juger la qualité des diplômés spécialisés décernés? A ce propos, il faut se rappeler le beau gâchis académique que nous ont organisé, au cours des 10 dernières années, les diverses écoles universitaires de pédagogie. L'Institut St-Georges, par exemple, a eu le culot de décerner des « Licence en pédagogie » comportant seulement 30 crédits (une licence sérieuse en comporte au moins 90), et ces crédits comprenaient seulement 10 heures-semestre (un crédit en comprend ordinairement 15). Et ces licences en pédagogie encombrent encore le monde académique. Multiplier par 12, et en tous les domaines, ce beau gâchis : voilà ce qu'on nous propose. Ce n'est pas vrai que les collèges universitaires sont une solution académiquement valable.

2) La fondation des nouveaux collèges

Les théoriciens des collèges universitaires posent en principe que le Ministère de l'Education n'aurait pas le droit de s'occuper de ce domaine. C'est d'ailleurs le seul point sur lequel leur thèse est vraiment claire. Mais cette position est irrecevable.

S'il faut fonder de nouveaux collèges, s'il faut casser le cours secondaire en deux (pour des raisons disciplinaires, par exemple), le deuxième morceau du secondaire doit être, lui aussi, assumé par le Ministère. Ce serait quand même un peu fort que de se laisser avoir par un simple jeu de mots. On a dit : il faut un secondaire public complet. On nous donne alors, pour nous faire taire, un secondaire public complet, mais en même temps, on nous dit que le secondaire à l'avenir ne conduira nulle part à moins d'être complété par un cours privé. NON !

Si on admettait la thèse des collèges classiques, la situation serait inévitablement la suivante : 100 collèges classiques privés fondent 12 collèges universitaires privés. Les 12 collèges universitaires administrent quand même les 100 collèges secondaires privés. L'étudiant qui réussit (par soufflage de notes si nécessaire) dans l'un des 100 collèges secondaires privés est automatiquement accepté au collège universitaire, exactement comme l'étudiant qui réussit sa rhéto au Brébeuf est automatiquement accepté en philo au Brébeuf. Mais l'étudiant finissant le secondaire public serait en position d'infériorité. Le collège universitaire en ramasserait plusieurs, évidemment. Disons, pour être généreux : il en ramasserait autant que de privilégiés. Cela signifie quand même que les espoirs de l'étudiant inscrit par son papa dans un bon collège traditionnel restent de beaucoup supérieurs à ceux de l'étudiant sans visage qui se promène deux heures par jour dans les autobus des commissions scolaires régionales. Cette conséquence est inévitable. L'expérience, sur ce point, est acquise : malgré les protestations officielles, les collèges privés n'ont récupéré à peu près rien de l'immense contingent des ratés de la 11e publique des dix dernières années. Quelques essais timides de « belles-lettres spéciales ». Une goutte d'eau dans l'océan.

3) L'argument démographique

Les théoriciens du collège universitaire prétendent que l'argument démographique joue en leur faveur. Mais, dans les faits, le collège universitaire ne règle pas ce problème, il l'aggrave. C'est devant l'argument démographique que la théorie du collège universitaire doit céder. Plus tard, on verra : il y aura peut-être place pour une plus grande complication de notre système d'enseignement. Mais pas maintenant, en période d'urgence.

Créer de toute pièce ces institutions nouvelles que seraient les collèges universitaires (nouvelles en tant qu'universitaires), c'est nous obliger à prévoir des cours de récupération au niveau de l'université véritable. Si un certain nombre d'étudiants se rendent plus lentement à l'université véritable, cela aggrave le problème démographique. Si, à l'université, il faut refaire le mal fait, cela aggrave le problème démographique. Une chaussée capable d'absorber en un temps « T » 100 voitures roulant à 60 à l'heure n'absorbe, dans le même temps, que 50 voitures roulant à 30 à l'heure. Ainsi, sur la chaussée la plus lente, 50 = 100. Les 30,000 étudiants passant par les collèges universitaires égalent, pour le système d'enseignement, 45,000 étudiants.

(suite au bas de la page 11)

LA CSN FACE AUX REALITES NOUVELLES

par Evelyn GAGNON

LE dernier congrès de la CSN n'a révélé qu'une petite partie des options qu'elle affronte présentement et n'a pas provoqué de discussion sur l'orientation de cette centrale, toujours intimement liée à l'évolution de la société québécoise.

Malgré l'intérêt d'une telle discussion, ce n'est pas sans terreur qu'un profane entreprend d'examiner en quelques pages le sens de l'action quotidienne de centaines des militants, les simplifications grossières étant faciles en ce domaine. La tâche est peut-être plus délicate encore dans le cas de la CSN : d'une part, ce que ce mouvement a d'original comme instrument de la revendication ouvrière n'a fait l'objet que de très rares études et les points de repère historiques font défaut; d'autre part, depuis 1960, la CSN a augmenté considérablement ses effectifs et étendu son activité, de sorte qu'il est peut-être un peu tôt pour dégager les grandes lignes de son orientation future.

Il y a quand même une excellente raison de risquer des hypothèses. Alors que le syndicalisme ouvrier au Québec (sans parler du syndicalisme agricole) connaît une période d'expansion et d'activité intense, nul, à l'extérieur du mouvement, ne s'attache à en dégager les lignes de force. Les socialistes eux-mêmes s'attardent plus volontiers aux problèmes constitutionnels, à la question des rapports entre Québec et Ottawa, l'éternelle « question nationale », qu'à un examen de ce que font dans les domaines économique et social les représentants officiels des travailleurs.

La convention collective ne suffit plus

Quand on aborde les phénomènes syndicaux, c'est pour les intégrer à la perspective générale du nationalisme, jamais pour les étudier en eux-

---

(suite de la page précédente)

Problèmes de locaux universitaires : problèmes mineurs. Un programme d'étudiants comprend environ 20 heures de cours par semaine. Il faut utiliser les locaux universitaires (et autres) au moins 60 heures par semaine : par exemple, de 8 h. à 12 h., de 12 h. à 16 h., de 16 h. à 20 h., et de 20 h. à minuit s'il le faut. L'université est capable, sans beaucoup s'agrandir, de recevoir quatre fois plus d'étudiants qu'elle n'en reçoit actuellement. Le problème n'est pas là.

Le problème véritable, c'est un problème de professeurs. Or, par rapport à ce problème réel et grave et sans issue facile, les collèges universitaires aggravent infiniment la situation. Un professeur médiocre en charge d'un département universitaire à Trois-Rivières, c'est un fiasco intellectuel et académique. Le même professeur dans une équipe comprenant deux ou trois professeurs de calibre universitaire, c'est passable, et ce peut être bon. Le seul commencement de solution au manque de professeurs qualifiés : l'équipe. Si 30 professeurs forment une équipe dans laquelle il y a deux ou trois autorités intellectuelles, 300 étudiants reçoivent une initiation acceptable; en cas d'urgence, 500 ou plus. Mais si les mêmes 30 professeurs sont distribués en 10 petits groupes, la situation est la suivante : le meilleur professeur est en partie administrateur, et il reste seulement deux professeurs médiocres ou franchement mauvais; le résultat, en chiffres ronds, est alors le suivant : ZERO ! Telle est la conséquence du dispersement intellectuel.

86,000 étudiants universitaires, à tout prendre, ce n'est pas si terrible. Montréal se prépare à en recevoir 15,000, dit-on. Une solution généreuse (générosité des hommes qui dérangent leurs habitudes, qui acceptent d'enseigner ou d'étudier à des heures indues, non générosité des payeurs de taxes essoufflés) : les mêmes frais de construction permettent de recevoir 50,000 étudiants. Laval en fait autant : problème d'espace résolu. Mais où sont les professeurs qualifiés ? La vraie question, c'est celle-là. Elle est difficile à résoudre. Mais avec les collèges universitaires, elle est absolument sans solution. ★

mêmes. C'est ainsi qu'on en arrive à ne parler de la CSN que dans la mesure où son caractère majoritairement québécois et son indépendance à l'égard des syndicats américains en font une sorte d'Etat syndical indépendant par rapport au mouvement syndical canadien.

Pourtant, où que se trouve le centre du pouvoir, à Ottawa ou à Québec, une question fondamentale demeure : entre les mains de qui sera ce pouvoir, quels intérêts servira-t-il ? Au-delà et au-dessus des formules constitutionnelles, il y a la vie économique.

En consacrant une importante partie de son rapport moral (qui est en quelque sorte le « livre blanc » de la CSN) au congrès au thème « la CSN et la vie économique », le président Jean Marchand a ouvert le débat sur ce thème.

M. Marchand, reprenant certaines déclarations antérieures, signalait que « nous sommes de plus en plus conscients que les problèmes des travailleurs ne peuvent plus être réglés par la seule convention collective de travail ». Dans le même souffle, il notait aussi que jusqu'à présent, « notre pensée économique est demeurée floue et étrangère à notre action syndicale quotidienne ».

C'est pourquoi il invitait le congrès à ne pas perdre de vue que la seule raison d'être du mouvement syndical est le refus de l'exploitation de la classe ouvrière, et que l'originalité de la CSN est de mesurer les limites du régimes économique actuel et de s'efforcer d'en transformer les structures. Pour que cette orientation soit autre chose que verbale, signalait-il, il faut consentir un effort d'envergure pour former les militants à la compréhension et à la discussion des problèmes économiques.

Effritement du traditionnalisme

On ne peut que souscrire au principe de cette intervention. Elle semble d'autant plus opportune que les événements des dernières années ont considérablement miné le pouvoir des mythes politiques et que ce sont maintenant les mythes économiques qui risquent de tromper les citoyens.

Il y a dix et même cinq ans, on pouvait encore berner les gens avec des notions simplistes comme « bleu » ou « rouge », communisme, autonomie provinciale, fidélité au passé. Aujourd'hui, un grand nombre d'électeurs, tout en continuant d'opter pour l'un des deux partis traditionnels, prennent leurs distances à l'égard de ces partis et de leurs slogans. D'autres, surtout parmi les jeunes et chez les classes sous-privilégiées des milieux ruraux, n'y croient pas du tout. Mais l'effritement de la politique traditionnelle n'est pas en lui-même un gage de progrès. Il arrive tout simplement que le vocabulaire de la mystification s'est sophistiqué. La mise en question des « vieux partis » et de la vieille politique sera sans lendemain si les classes populaires ne sont pas préparées à affronter une nouvelle série de slogans, empruntés au vocabulaire économique, comme la planification, l'aménagement régional, « l'Etat levier », et le reste. La réponse à ces nouveaux slogans, une réponse qui force le pouvoir politique à leur donner un contenu qui favorise la masse de la population, exigera que les travailleurs se familiarisent avec le vocabulaire économique et prennent connaissance des données statistiques, techniques, qui puissent fonder leurs revendications politiques.

La tâche de formation technique qui incombe donc, entre autres, au mouvement syndical, est en elle-même immense. Même dans les milieux dits « intellectuels » on s'en remet facilement aux seuls « spécialistes » pour l'évaluation des décisions techniques, sans beaucoup s'arrêter à la possibilité que la technique ne soit qu'un instrument au service d'options politiques et sociales, sans se demander si les critères techniques choisis pour examiner une situation donnée ne sont pas fonction de ce que l'on veut prouver en dernière analyse. Si ceux dont le métier est, en principe, de travailler sur des idées, glissent facilement dans le respect à outrance des techniciens et des spécialistes, que dire alors de ceux que leur situation matérielle et sociale ne met en contact qu'avec des problèmes concrets et immédiats.

Une philosophie ouvrière

Mais au-delà de cette tâche de formation technique des militants syndicaux, il y en a une autre à mon sens à la fois plus difficile et plus importante, compte tenu surtout des traditions de la pensée politique québécoise : celle de définir une pensée, une philosophie spécifiquement ouvrières de l'orientation générale de l'économie, sans se limiter aux mots-clef des lexiques marxistes ou socialistes.

Car même s'ils sont familiers avec le vocabulaire économique, les militants syndicaux sont toujours susceptibles de suivre la pente des grands syndicats américains, et sous prétexte de réalisme et de raison, faire leur l'idéologie économique de la classe dirigeante. Au Québec, par exemple, cela les amènerait à endosser les visées des éléments de gauche du cabinet Lesage, des noyaux dynamiques de la Chambre de commerce ou de la SSJB, sans se préoccuper des rapports de force et de la situation qu'occupent ces groupes par rapport au pouvoir.

Sans doute, il est peu probable que la CSN, dans un avenir prévisible, endosse sans restriction l'idéologie des capitalistes canadiens-français. Mais les démissions qu'il faut craindre, pour être moins évidentes à prime abord, sont tout aussi dangereuses.

Ainsi, posons provisoirement, à titre d'hypothèse, que la CSN, plongée dans les problèmes concrets d'organisation qu'entraîne une phase de croissance, ne trouve pas assez de ressources humaines et d'énergies disponibles pour consentir un effort authentique, long et patient, de formation économique des militants et de définition d'une politique économique ouvrière. Il en résulterait un vacuum, un vide de la pensée économique syndicale, et comme la conjoncture politique poussera quand même la centrale à continuer d'utiliser un vocabulaire économique, d'autres à sa place donneront un contenu à ce vocabulaire et utiliseront, au moyen de confusions verbales, la force politique et le prestige de la centrale à des fins qui ne seront pas les siennes.

Toujours à l'intérieur de cette hypothèse, ce ne serait pas les petits capitalistes attardés, seigneurs de village, qui utiliseraient ainsi la CSN. Ce serait plutôt ceux que des affinités affectives, ou certaines communautés d'objectifs à long terme, semblent rapprocher de la centrale, mais qui, à cause de leurs rapports avec un pouvoir économique et politique fondé sur l'exploitation de la majorité par une minorité, ne peuvent pas et ne vont pas élaborer des politiques favorables aux travailleurs.

Les nouveaux technocrates

Je m'explique : la CSN a fait partie, au cours de la dernière décennie, des forces qui se sont opposées au régime Duplessis; elle en a même été le principal critique. A l'époque, elle trouvait des alliés, à des degrés divers, chez certains universitaires et intellectuels, chez certains militants du parti libéral. Elle partageait avec eux, essentiellement, le désir de libertés politiques réelles et d'une intervention plus dynamique de l'Etat dans l'économie et la vie sociale.

Est arrivée ensuite la « destalinisation ». Plusieurs des intellectuels qui avaient fait la lutte à Duplessis, et d'autres qui partageaient leurs vues, ont accédé à des postes de commande dans le fonctionnarisme et d'autres secteurs clef. Les hommes, par exemple, qui ont préparé techniquement la nationalisation de l'électricité, la création de la Société générale de financement, la caisse de retraite, ceux qui aujourd'hui posent les bases d'une politique de la fonction publique, les nouveaux technocrates en somme, sont des hommes que rien, dans leurs valeurs essentielles, n'aurait empêché d'être des permanents de la CSN il y a cinq ans. Bien plus, certains d'entre eux ont de solides amitiés chez les animateurs de la centrale.

Mais il se trouve que ces hommes, arrivés à des postes de pouvoir, n'ont pas mission de défendre la classe ouvrière et de fait ne le font pas. Même quand ils font preuve d'honnêteté intellectuelle, de compétence et d'ouverture d'esprit, ils raisonnent à l'intérieur d'une économie de marché, d'un état libéral (serait-il « néo-»-libéral), des limites qu'imposent les structures fiscales actuelles, structures qui, est-il besoin de le rappeler, n'ont pas été conçues pour favoriser les classes populaires.

Acceptation de l'ordre établi ?

Les politiques qu'ils suggéreront au pouvoir et qu'ils traduiront en termes techniques ne risquent donc pas de modifier la charpente d'une société fondée sur le profit. Mais on pourrait leur faire un reproche beaucoup plus grave : ils tendent tous à revaloriser les décisions politiques inspirées de critères strictement techniques, plutôt que sur des débats démocratiques. Pour eux, devant un problème politique, il s'agit de trouver une solution technique et ensuite de la vulgariser et de la diffuser, ce qui, par une curieuse torsion du vocabulaire, en arrive à être considéré comme un effort de démocratisation.

C'est par rapport à cette nouvelle classe dirigeante « éclairée » que la CSN devra définir sa politique socio-économique. Et si l'hypothèse posée ici se réalisait, si des affinités confuses jointes à une pauvreté de la réflexion syndicale devait faire de la CSN un satellite de cette nouvelle classe dirigeante, le mouvement ne pourrait qu'en souffrir.

C'est dans cette perspective qu'un passage du rapport de Jean Marchand au congrès paraît ambigu. Il écrit que « le radicalisme et l'intransigeance ne débouchent, le plus souvent, que sur une vision idéale, mystique et simplifiée, pour ne pas dire simpliste, d'une société parfaite dont les chances d'insertion, dans le cours concret de l'histoire, sont bien minces ».

Sans doute, il faut éviter le romantisme syndical, l'ouvriérisme. Mais par contre il n'est pas toujours facile de définir ce que sont le réalisme et la raison; et l'acceptation du « cours concret de l'histoire » — même si ce n'est pas là l'interprétation que lui donne M. Marchand, — risque d'être tout simplement l'acceptation de l'ordre établi.

Refondre les structures

Le réalisme, pour la CSN, ne devait-il pas être la conformité avec les aspirations et les besoins de ceux qu'elle représente ? — ce qui pourrait conduire à une brisure profonde entre elle et ceux qui détiennent le pouvoir politique, économique et social, à une forme « d'irréalisme » politique, dans le contexte actuel.

Mais comment définir les aspirations, les besoins, les intérêts des travailleurs ?

L'objectif premier d'un mouvement syndical devrait être, à mon sens, de jouer par rapport

à ses membres le rôle du « révélateur » chimique qui, dans les laboratoires photographiques, fait apparaître l'image latente sur une pellicule.

C'est dire que la centrale ne se limitera pas à réfléter seulement les préoccupations immédiates et passagères de ses membres, mais qu'elle tentera de les amener à dégager leurs aspirations fondamentales. C'est dire aussi, par contre, que malgré la lenteur des démarches de ce genre, elle n'arrêtera pas ses politiques sans une consultation authentique et constante avec la base.

Cet objectif pose certes des problèmes méthodologiques. Il suppose par exemple que les services d'éducation et de formation économique des militants, plutôt que de s'inspirer des formules d'enseignement magistral, plutôt que d'être des conférences, adoptent les procédés de l'école active, où les « élèves » supplantent le « professeur ». L'expérience déjà engagée dans certains secteurs de la CSN, avec l'aide d'un spécialiste de l'éducation des adultes, pourrait être précieuse à cet égard.

Mais il y a également des problèmes de structure. Qui prendra les décisions politiques (au sens large) à l'intérieur de la centrale, et comment ?

En principe, à l'heure actuelle, les syndicats locaux sont responsables de leurs propres affaires, et le congrès général décide de l'orientation d'ensemble du mouvement. L'étude systématique de la vie quotidienne des syndicats locaux n'a pas été faite, et on est donc forcé de prendre pour acquis que les membres décident vraiment de leurs affaires; mais il faudrait réfléchir au rôle qu'occupent à leur égard les employés permanents de la centrale et des fédérations professionnelles.

Le congrès pose des problèmes d'un autre ordre. Celui de septembre, par exemple, a mis en lumière la difficulté de faire prendre des décisions par un millier de personnes qui prennent connaissance pour la première fois de volumineux rapports résumant l'activité de deux ans et suggérant des options importantes pour l'avenir. Au vrai, le congrès a donné l'impression de glisser sur les sujets qui lui étaient soumis, de n'être en somme qu'une occasion d'entériner des politiques élaborées par le « cabinet » du mouvement.

Les défis qu'affronte le mouvement syndical, et dont quelques-uns seulement ont été brièvement esquissés ici, sont immenses. Mais on ne saurait trop insister sur l'importance d'y trouver une réponse, les organisations populaires étant le seul espoir d'une opposition réelle à l'ordre établi. Souhaitons que le débat s'engage sur ce thème, et que ceux dont la tâche est de donner forme aux idées se joignent à ceux qui font les luttes quotidiennes pour inventer une action adaptée aux conditions québécoises. ★

●

Figures can't lie, but liars sure can figure.

(Vieux dicton)

Ce qui constitue la vraie démocratie, ce n'est pas de reconnaître des égaux, mais d'en faire.

(Gambetta)

LE RÔLE DE LA RELIGION À TRAVERS L'HISTOIRE DU CANADA FRANÇAIS

Maurice BEAULIEU

André NORMANDEAU
Diplômés en sociologie, Université de Montréal

NOUS avons l'intention dans cet essai de décrire brièvement l'influence que la religion a exercée dans le domaine de la vie politique, économique et culturelle du Canada français, tant sous le régime français que sous le régime anglais, ainsi que son action dans notre société actuelle, en nous basant sur des travaux de nos sociologues et historiens contemporains.

L'idée directrice de cette analyse de contenu prend source dans la vision historique que les sociologues Dumont et Rocher ont énoncée assez récemment en parlant de *l'idéologie unitaire qui caractérise les Canadiens français :* « Cette perception de nous-mêmes comme entité à la fois ethnique et religieuse, nous l'avons entretenue, affirmée, proclamée tant chez nous qu'à l'étranger. Nous nous sommes définis comme Français et catholiques par opposition au bloc anglo-saxon et protestant qui nous encercle. Et le rôle dominant joué par notre clergé nous vaut la réputation, dans bien des milieux étrangers, d'être, comme nous disait un ami français, « la dernière société théocratique de l'Occident. » *Pourtant, cette image de l'unité religieuse du Canada français est de date récente; c'est à la fin du siècle dernier que cette représentation paraît s'être cristallisée* » (no 6, p. 25). Et nous pourrions ajouter que depuis la dernière guerre, nous assistons à la régression de cette « idéologie unitaire », phénomène que Gérard Pelletier appelait « Feu l'unanimité », et qui a été déjà illustré dans plusieurs articles de la revue *Cité Libre.* Nous pourrions donc affirmer avec Marcel Rioux (cours sur la Dynamique des sociétés globales, présenté à l'Université de Montréal, au printemps 1964) qu'en définitive, seul un laps de temps s'étendant de 1875 environ à 1930-40 colle à la réalité d'un Canada français où structure sociale et culture religieuse (idéologie . . .) coïncident.

Dans les autres périodes, nous devons admettre un décalage réel entre les structures sociales et la formulation culturo-religieuse exprimée par les définisseurs de situation clérico-bourgeois. Ces périodes sont donc marquées, le plus souvent, au sceau du conflit entre le « séculier » et le « clérical », où des idéologies différentes s'entrechoquent.

Notre essai se situe précisément dans ce bain conceptuel d'un rejet historique de l'image d'un Canada français qui aurait été jusqu'à tout récemment, et d'une façon continue, une « société théocratique ». Les lignes suivantes en seront une illustration.

Précision Méthodologique

Précisons tout de suite que nous sommes pleinement conscients des limitations d'une analyse de contenu du genre de celle que nous présentons. Il s'agit en effet d'une interprétation d'études faites par des chercheurs contemporains, et non d'une interprétation originant de l'étude de documents historiques originaux. De plus, toute recherche de ce genre comporte une sélection personnelle par les chercheurs selon une ligne de pensée qui se veut objective, mais qui forcément est modelée par la façon de conceptualiser différente d'un chercheur à l'autre.

Comme cet essai se veut une petite vision à vol d'oiseau du phénomène religieux à travers l'histoire du Canada français, apte à être présenté dans le cadre d'un article, les auteurs reconnaissent la possibilité d'une certaine simplification qui, nous l'espérons, n'est pas trop biaisée. Toutefois, le seul mérite de cet essai, encore qu'il soit bien humble, est de présenter au lecteur une vue diachronique d'un phénomène que nous avons l'habitude de saisir à petite dose synchronique. Notre présentation est donc sous forme de cachet-capsule.

I — LE RÉGIME FRANÇAIS

On peut dire, qu'en général, en ce qui concerne le régime français, l'Eglise et l'Etat avaient deux façons fort différentes d'envisager le développement de la Nouvelle France. En effet, l'Eglise, pour sa part, aurait désiré y voir s'établir un empire agricole qui, par le peuplement des seigneuries, aurait établi une nouvelle chrétienté fortement intégrée dans les cadres de l'institution paroissiale.[22] (*Tremblay*, p. 195). Par contre, l'Etat voulait avant tout y établir un empire commercial; lorsque Louis XIV prend en main le sort du Canada, il déclare au tout début du texte qui consacre cet événement qu'il considère « le commerce comme étant la source et le principe de l'abondance que nous nous efforçons par tout moyen de procurer à nos peuples, » et que « la principale et plus importante partie de ce commerce consiste aux colonies étrangères ».[23] (*Brunet et al.*, p. 33).

Cette politique commerciale affertait l'Eglise de deux façons : (1) l'emploi généralisé de la traite de l'eau-de-vie provoquait l'avilissement des sauvages, et (2) elle donna naissance aux « coureurs de bois » dont la vie aventureuse échappait à tout contrôle religieux et moral, et semait le scandale parmi les Indiens que les missionnaires s'efforçaient de convertir.[22] (*Tremblay*, p. 195). D'ailleurs la traite de l'eau-de-vie fut une question qui empoisonna les rapports de l'Eglise avec l'Etat durant tout le 17e siècle, car elle mit en conflit, tout d'abord, Mgr de Laval avec le gouverneur d'Avaugour et, surtout, avec son successeur, le comte de Frontenac, et plus tard, Mgr de Saint-Vallier avec ce même gouverneur.[3] (*Brunet et al.*, p. 39, 47).

Malgré l'appui que l'évêque de Québec reçut de la cour de France, l'influence de l'Eglise dans la colonie resta assez limitée, à l'encontre de l'opinion que l'on en a généralement de nos jours. La politique commerciale voulue par l'Etat semble avoir tout primé, à tel point qu'un de nos principaux historiens pour cette époque déclare que durant ce régime « un facteur domine la vie économique aussi bien que l'activité politique : le grand commerce . . . Ses intérêts dictent la politique indigène et provoquent l'expansion territoriale. Ceux qui sont à sa tête sont aussi à la tête de la société canadienne ».[11] (*Frégault*, p. 11).

Durant le régime français, l'autorité de l'Eglise était, en fait, très restreinte, car le pouvoir coercitif des autorités ecclésiastiques était très limité et, en matières mixtes, l'Eglise avait à accepter l'autorité finale de l'Etat. « La seule autorité exclusive de l'Eglise, une autorité qui ne fut jamais disputée par les gouverneurs et les intendants, fut en matière d'éducation ou dans le développement intellectuel et culturel de la colonie ».[16] (*Lapierre*, p. 34-35).

Pour bien comprendre l'esprit qui animait l'Eglise canadienne à cette époque, il faut se souvenir que « le Canada catholique a pris naissance au moment de la Contre-Réforme française, lors de la renaissance religieuse du 18e siècle, illustrée par les noms de François de Sales, Bérulle, Olier, de Laval, Vincent de Paul, Marie de l'Incarnation, etc. La plupart de ceux qui se dévouèrent à l'établissement de l'Eglise canadienne avaient eu des contacts étroits avec les éléments les plus fervents et les plus actifs du catholicisme français de l'époque ».[18] (*O'Neil*, p. 91). « De plus, si, à l'origine de la colonie, les protestants français non seulement y furent admis, mais même purent y exercer une prépondérance économique, dès 1627 le cardinal de Richelieu décide qu'à l'avenir les nouveaux colons devront être tous catholiques. Vu que l'immigration ne se fit véritablement que plus tard, on peut dire que le pays ne connaîtra, en fait, que la religion catholique. « Sa société en sera profondément marquée ».[11] (*Frégault*, p. 3, 4).

L'importance que prit la paroisse dans la structuration de la société canadienne-française est due au fait que même si notre système paroissial se modela sur celui que l'on trouvait à l'époque dans la France rurale, il n'y eut pas ici de système parallèle de gouvernement municipal, où le citoyen aurait eu un rôle à jouer, comme c'était le cas en France. En effet, la première ordonnance qui autorise l'établissement d'un village est de 1753 seulement, donc tout à fait à la fin du régime français.[24] (*Trudel*, p. 9). Cette politique s'explique par le fait que l'Etat désirait que les habitants couvrent le plus de terre possible. Donc même si les seigneuries furent établies en premier, c'est la paroisse qui, dû à l'absentéisme de la plupart des seigneurs de la Nouvelle France, devint l'unité de base de notre organisation sociale.[7] (*Falardeau*, p. 416-17). Elle remplit donc, à la fois une fonction religieuse, scolaire et même, plus tard, municipale. D'ailleurs il est assez révélateur de constater que « comme la vie sociale, dans une seigneurie, est pour ainsi dire toute centrée sur l'église, la plupart des honneurs que reçoit le seigneur sont des honneurs ecclésiastiques ».[24] (*Trudel*, p. 12). Par exemple, il a dans l'église un banc gratuit, à l'endroit le plus honorable; on prie nommément pour lui et pour sa famille aux prières du prône; il a préséance générale sur le peuple et dans les processions il vient le premier derrière le curé; il a droit à l'inhumation dans l'église. Et Trudel fait remarquer que « l'intendant voit constamment à ce que le seigneur jouisse de ces honneurs ecclésiastiques et, en même temps, à ce qu'il n'exige pas au-delà de ses droits; exemple parmi d'autres de l'influence de l'Etat dans le domaine religieux ».

Mais Fernand Dumont démontre de son côté qu'on aurait tort de croire que le rôle d'encadrement joué par la paroisse a toujours été aussi important qu'on se l'imagine habituellement. En fait, au début de la colonie, il fut assez peu marqué, car la traite des fourrures dispersait souvent la population masculine très loin des agglomérations. « Ce n'est qu'au début du 18e siècle que les habitants s'enracinent vraiment dans les localités plus consistantes. Mais le processus sera long qui conduira la population canadienne-française à la paroisse traditionnelle .... Ce n'est qu'au cours du 19e siècle qu'elle est définitivement instaurée ».[5] (*Dumont,* p. 58).

Une caractéristique de l'Eglise canadienne, et qui remonte à ses origines mêmes, fut la forte centralisation de l'organisation ecclésiastique de la colonie, système qui s'opposait à celui des cures fixes qui prévalaient alors en France. En effet, Mgr de Laval, en établissant le séminaire de Québec, y démontre fortement sa volonté de voir les curés « amovibles, révocables et destituables à la volonté des évêques et du séminaire par leurs ordres, conformément à la sainte pratique des premiers siècles »[3] (*Brunet et al.,* p. 40). Il est à noter que cette politique se fit malgré le désir maintes fois exprimé par le gouvernement français de voir des curés inamovibles installés dans les paroisses canadiennes, conformément à la pratique française; il n'en reste pas moins que la plus grande partie des curés chez nous demeura toujours confiée à des desservants révocables à volonté.[3] (*Brunet et al.,* p. 39). Ce système centralisé devait avoir une influence profonde en ce qui concerne la stabilité de l'Eglise et, conséquemment, son rôle dans la société canadienne sous le régime anglais.

II — LE RÉGIME ANGLAIS

Marcel Rioux estime que 1763 a marqué le début d'un Moyen Age pour le Canada français. Après la conquête, les Canadiens durent se résigner à se contenter du métier d'agriculteur et à former une sorte de « folk society », que l'Eglise, au 19e siècle, théocratisa et sacralisa.[21] (*Rioux,* p. 144-162). Michel Brunet, dans son remarquable travail sur « La conquête anglaise et la déchéance de la bourgeoisie canadienne », nous montre que ce qui se produisit plus précisément fut la perte pour le Canada des grands commerçants, qui retournèrent en France, ajouté au fait que les commerçants de moindre envergure, qui, eux, en général restèrent au Canada, perdirent leurs relations dans l'empire commercial français et ne purent en établir de nouvelles au sein de l'empire anglais. De plus la partie de la noblesse qui était restée ici perdit tout pouvoir sur le gouvernement, et perdit même son prestige auprès de la masse du peuple; seul le clergé réussit non seulement à maintenir sa position dans notre structure sociale, mais même à l'élever sans cesse.[2] (*Brunet*).

Laurier-L. Lapierre décrit cette évolution de l'Eglise ainsi : « Avec la Conquête de 1759-60 commencent la marche et la lutte de l'autorité religieuse vers l'émancipation. D'une position faible, elle évoluera vers le quasi-monopole de l'action civile en se servant de sa suprématie spirituelle. Son rôle primordial ne sera jamais d'animer l'Etat, mais plutôt d'organiser, de gérer et de manipuler la presque totalité des organismes sociaux nécessaires au plein développement de la société. Ceci se fera non seulement avec l'assentiment de l'Etat, mais dans plusieurs cas, à sa demande ».[16] (*Lapierre,* p. 35). C'est à cette époque que les autorités ecclésiastiques commencèrent à jouer un rôle politique, en devenant les intermédiaires entre l'Etat et le gouvernement civil et le peuple. De plus, L. Lapierre fait remarquer que « quand vint la Révolution française, le clergé effectua la rupture spirituelle avec la France. La conquête était complétée : le Canadien français serait isolé dans un monde protestant et anglo-saxon ».[16] (*Lapierre,* p. 37).

D'ailleurs les relations entre le gouverneur anglais et l'évêque de Québec semblent avoir été, en général, excellentes. Mgr Briand, dans une lettre à un dignitaire de l'Eglise de France, écrivait que « le gouverneur m'aime et m'estime, » et décrit comment il s'y est pris pour retarder l'abolition de l'ordre des Jésuites ordonnée par le Pape, afin d'éviter que leur bien ne tombe entre les mains des conquérants, et pouvoir ainsi le conserver à l'Eglise. Or Mgr Briand révèle que « tout ceci est de concert avec le gouverneur, » et répète un peu plus loin que « notre aimable gouverneur me soutient en cela ».[3] (*Brunet et al.,* p. 124). Décidément, nous sommes loin des querelles Eglise-Etat du régime français.
J.-C. Falardeau fait remarquer combien la paroisse rurale s'approchait de ce qu'on pourrait considérer comme étant la paroisse idéale. Du fait qu'elle était superposée à une communauté locale isolée, dont la population était non seulement catholique, mais pouvait être facilement placée sous le contrôle complet des ministres de l'Eglise, grâce à l'absence de toute interférence de l'extérieur, la vie sociale était alors intégrée par la vie religieuse, et l'organisation paroissiale se développait ainsi en une organisation sociale complète.[7] (*Falardeau,* p. 426). Rien de surpre-

nant alors que « l'adhésion de tous aux normes religieuses et sociales de l'Eglise, telles que transmises par ses ministres paroissiaux, ait affecté la définition du comportement social acceptable, la dimension, l'organisation et le cycle de vie de la famille, la suite des activités le long de l'année, comme aussi bien l'orientation de l'individu dans la vie ».[7] (*Falardeau*, p. 418). Et Maurice Tremblay ajoute de son côté que dans de telles conditions l'Eglise pouvait « travailler en pleine liberté à modeler tout un peuple selon son pur et austère idéal de vie chrétienne ».[22] (*Tremblay*, p. 197). Il faut insister encore une fois, ici, sur le fait que ces conditions idéales ne semblent s'être présentées, en fait, qu'au cours du 19e siècle, comme nous l'avons déjà vu, et comme nous le verrons encore, plus loin.

Une telle situation eut certainement des effets considérables sur le développement de la mentalité canadienne-française, car comme le fait remarquer Falardeau : « Historically, the parochial boards of wardens in French Canada assumed the character of substitute organs of local government, but always remained submissive to the decisive authority and control of the pastors. The role of faithful parishioner totally absorbed that of citizen . . .; the whole social life of the rural habitant, till very recently, was completely motivated by his participation in a parochially defined religious system of action ».[7] (*Falardeau*, p. 417-18).

Par contre, avec l'Acte Constitutionnel de 1791, on assiste à l'apparition d'une nouvelle force politique, avec la création d'une assemblée représentative qui devait devenir, avec l'avènement du régime responsable, l'autorité civile elle-même. De plus, dès les débuts du 19e siècle, une bourgeoisie canadienne-française s'affirme; elle aussi prétend parler au nom de la société globale et lui tracer des objectifs.[5] (*Dumont*, p. 52). Or cette bourgeoisie, étant pour une large part d'esprit libéral et anti-clérical, provoque une réaction de la part du clergé, qui était resté partisan du régime autoritaire, tel qu'il existait sous la monarchie absolue. Je crois que dans la déclaration de Mgr Hubert où il parle « des effrayants progrès qu'ont fait dans les esprits des fidèles les principes de liberté et de démocratie propagés par notre nouvelle constitution, par l'exemple contagieux de la Révolution française »[5] (*Dumont*, p. 52), on ne doit y voir qu'une expression de l'idéologie propre à la noblesse de l'ancien Régime français, dont faisait partie le haut clergé, à l'égard des strates inférieures de la société, idéologie qui avait survécu ici, puisqu'elle n'avait pas été touchée par la Révolution.

De plus, comme le fait remarquer Dumont : « Forcée de maintenir son existence dans un pays où dominent des maîtres protestants, . . . l'Eglise doit faire surenchère de loyalisme. Par là, non seulement elle se désolidarise d'avec les luttes populaires pour la liberté, mais elle prive le peuple de toute éducation politique, sauf de celle qui consiste à enseigner aux bonnes gens, selon l'expression déjà citée de Mgr Hubert, « une soumission entière à tout système légal de lois, sans examen ni discussion ».[5] (*Dumont*, p. 52).

Une telle position ne pouvait qu'exacerber l'ardeur des partisans de l'idéologie libérale, à tel point qu'à l'apogée du mouvement libéral, vers le milieu du 19e siècle, on en était rendu à écrire dans l'*Avenir*, son journal de combat, qu'« une république démocratique n'a pas besoin de prêtres », que « l'histoire de la Papauté pendant une suite de siècles est l'Histoire de tous les crimes qui déshonorent l'humanité, » que « le clergé catholique est bien trop riche, la dîme lui donne une influence indue dont il a tant abusé pour le malheur du pays ». Lorsqu'on songe que ces mêmes gens désiraient, entre autre, l'annexion du Canada aux Etats-Unis, l'abolition du régime seigneurial, l'abolition de la dîme et la sécularisation de l'enseignement, toutes mesures qui touchaient l'Eglise,[12] (*Hamelin et al.*, p. 10), on comprend qu'un tel mouvement ne pouvait vivre bien longtemps dans notre milieu.

En fait, les extrémistes libéraux, en s'aliénant les milieux commerciaux britanniques par une politique qui allait à l'encontre de leurs intérêts, le clergé par son anti-cléricalisme, et la population canadienne-française par son attaque des valeurs religieuses, furent subitement éliminés de la scène nationale. Comme le font remarquer MM. Dumont et Rocher, « c'est bien le fait le plus frappant de notre histoire religieuse, cette génération anticléricale militante qui, s'inspirant de sources européennes, n'avait eu ici aucun antécédent et n'a pas laissé de trace ».[6] (*Dumont-Rocher*, p. 27). Si bien qu'à la fin du 19e siècle, l'unanimité religieuse du Canada français était enfin pleinement réalisée; c'est donc un fait plus récent qu'on serait porté à le croire. L'étude des facteurs qui en ont été la cause est assez peu avancée, mais F. Dumont suggère les hypothèses suivantes : les grandes missions de cette époque ainsi que la venue de France de diverses congrégations religieuses ont certainement exercé une influence dans notre société; la fondation de plusieurs collèges classiques a permis de donner une meilleure formation religieuse à la bourgeoisie; et surtout l'augmentation considérables des effectifs du clergé depuis la seconde moitié du 19e siècle a permis d'encadrer beaucoup mieux les fidèles.[5] (*Dumont*, p. 54).

Le clergé

Cet accroissement du clergé, dont il vient d'être fait mention, nous incite à étudier de plus près son importance aux différentes périodes de

l'histoire du Canada; pour ce faire, nous avons la remarquable étude de Louis-Edmond Hamelin, « Evolution numérique séculaire du clergé catholique dans le Québec », [13] qui nous fournit de précieuses informations.

Nous voyons que, si sous le régime français le rapport entre le nombre d'habitants de langue française par prêtre présente une situation vraiment satisfaisante, la période qui s'étend de 1760 à 1830 présente une détérioration continue de cette situation, de telle sorte qu'il se produit très tôt un réel manque de prêtre au Québec. L'auteur note que vers 1820, « le nombre de 'professionnels' (notaires, arpenteurs, médecins, avocats) de langue française dépasse celui des prêtres, fait très important pour l'histoire sociale et celle des idées ».[13] (*Hamelin,* p. 216). Mais à partir de 1830, le Canada français a toujours eu un clergé nombreux. Et l'auteur insiste sur le fait que ce n'est que depuis cette période, « et non pas aussitôt après la Conquête, que le clergé est devenu l'un des éléments majeurs de la structure sociale du Canada français; de toutes façons, le fait d'un clergé bien fourni est un trait de la deuxième moitié du 19e siècle ».[13] (*Hamelin,* p. 217).

Ce fait d'un clergé nombreux permet cette omniprésence de l'Eglise qui caractérise tant la société canadienne-française, bien que ce phénomène tende à disparaître graduellement. En 1945, seulement 40% du clergé de la Province était engagé dans le ministère paroissial. 25% était dans l'enseignement, et les autres, en plus de ceux qui étaient malades ou à leur retraite, étaient soit aux études, soit dans l'administration, l'aumônerie ou dans certains travaux de types plus particuliers.[13] (*Hamelin,* p. 222). De par son nombre et son action, le clergé est particulièrement intégré à notre société. Falardeau résume cette situation de la façon suivante : « Ainsi le clergé n'est-il pas au-dessus ni au-delà, mais à l'intérieur même de la société . . . Il est impossible pour le Canadien français de penser impersonnellement un problème touchant le clergé : un tel problème n'appartient pas à un univers social éloigné ni différent du sien. Tous les problèmes qui se posent, ou à peu près, sont des problèmes de famille ».[8]

Quant au milieu d'origine des membres du clergé actuel, Hamelin estime que 30% environ du clergé se recrute dans le monde agricole, et environ 30% dans le monde des affaires. Le monde ouvrier, aussi bien spécialisé que non spécialisé, ne fournit que 25% du clergé.[13] (*Hamelin,* p. 213). Ce peu d'attrait de la vie sacerdotale dans les milieux industriels est d'autant plus évident lorsqu'on constate qu'en 1959, 36% des finissants des collèges ruraux optaient pour la prêtrise, contre seulement 18% de ceux des collèges de la région montréalaise. Cette absence relative du monde ouvrier dans les cadres du clergé canadien-français peut avoir des conséquences très grandes dans notre société industrielle contemporaine.

Statut juridique de l'Église

Pour compléter cette étude du rôle de l'Eglise dans la structure sociale du Canada français, il est intéressant de comparer son statut légal officiel avec ce que l'on trouve dans les faits; à cette fin, une étude de Marc Lalonde nous fournit l'analyse la plus récente de cette situation. Si en 1760 la religion catholique cède son statut de religion d'Etat à la religion anglicane, depuis 1852, date où l'Etat abandonne toute autorité sur cette dernière religion, la séparation de l'Eglise et de l'Etat est devenue un principe fondamental de notre droit public.

Mais en fait, dans la province de Québec, bien des situations font que le clergé jouit de privilèges légaux qui peuvent permettre de mettre en doute la réalité de cette séparation; contentons-nous ici de citer quelques exemples. Les membres du clergé, dû au fait qu'ils tiennent les registres de l'état civil, détiennent le statut d'officiers publics bien que leur nomination relève exclusivement des autorités ecclésiastiques; seuls les ministres du culte sont autorisés à célébrer les mariages, et ils ne peuvent être contraints à les célébrer s'il y a des circonstances qui vont à l'encontre de leurs convictions religieuses. En procédure civile, toute personne qui ignore ou méconnaît l'obligation religieuse du serment n'a pas le droit d'être témoin. La dîme et la répartition résultant de la construction et de la réparation des églises, presbytères et cimetières catholiques constituent des créances exceptionnellement privilégiées. Il y a des cas où le droit canon a autorité législative complète dans notre droit civil; les institutions religieuses, en tant que corporations, sont dispensées de toutes les exigences imposées aux autres corporations en matière de rapports à remettre au gouvernement. Tout le monde sait que les biens ecclésiastiques et religieux sont exempts de taxation, et que les évêques jusqu'au nouveau Ministère de l'Education, participaient de droit au contrôle de l'éducation publique. Tant et si bien que M. Lalonde termine son exposé par la remarque suivante : « Si on adopte une notion rigoureuse des principes de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et de la liberté et de l'égalité des religions, il est permis de se demander si, au Québec, ces principes ne comportent pas tellement d'exceptions que c'est leur faire trop d'honneur que de leur attribuer la désignation de « principe fondamental » de notre politique civile que le législateur de 1852 leur accordait ».[15] (*Lalonde,* p. 99).

III — L'ÉGLISE ET L'ÉDUCATION

Un des moyens les plus importants qui a permis à l'Eglise d'influencer la culture canadienne-française fut sans contredit son rôle dans le domaine de l'éducation; il est donc nécessaire d'y étudier son action de plus près.

L'Eglise s'intéressa très tôt à l'éducation; Mgr de Laval lui-même érigea le séminaire de Québec dès 1663, et on trouvait aussi sous le régime français, notamment à Montréal, quelques écoles élémentaires et techniques. Mais durant tout le régime français, il n'y eut pas, en fait, de système scolaire organisé. De plus il est à noter que jusqu'au 19e siècle, tel que démontré par Fernand Ouellet, l'Eglise n'a pas accordé une attention très grande à l'enseignement primaire; « l'enseignement secondaire avait alors toutes les préférences ».[19] (*Ouellet,* p. 173). Cette attitude s'explique par plusieurs raisons. Nos collèges assuraient la relève ecclésiastique et formaient les professionnels dont la société avait besoin. Les seigneurs y envoyaient étudier leurs enfants. Quant à la population en général, vu son mode de vie, elle n'avait besoin que de peu d'instruction.

Avec le 19e siècle se produit un bouleversement tel de notre économie qu'il devient nécessaire que le peuple ait plus d'instruction; mais c'est la bourgeoisie anglaise et les classes moyennes canadiennes-françaises qui prônent ce développement, car on voit dans l'ignorance du peuple une entrave au progrès économique. C'est donc l'Etat qui, en 1801 avec *l'Institution royale,* tente d'établir un système scolaire au niveau primaire dans notre société; les évêques, inquiets de cette action étatique d'inspiration protestante, commencent à s'intéresser activement au problème. En 1824, l'Eglise fit voter la *Loi des Ecoles de Fabriques;* mais ce nouveau système prit peu d'expansion, car les évêques eurent beaucoup de difficulté à convaincre les curés de l'urgence d'une action systématique dans le secteur populaire. « Beaucoup de curés et de laïcs voyaient dans l'instruction du peuple un danger pour sa foi et pour ses moeurs. C'est pourquoi les écoles primaires déjà établies donnaient souvent des résultats aussi peu convaincants : parce qu'elles se limitaient presque exclusivement, en beaucoup de cas, au seul enseignement du petit catéchisme et des préceptes moraux.[19] (*Ouellette,* p. 180). Par contre, le 19e siècle vit le secteur secondaire se développer rapidement; de 1842 à 1855, on fonda neuf nouveaux collèges, et en 1852, on créa l'Université Laval.

Bien que depuis le début du 20e siècle, sous l'influence grandissante de l'industrialisation, le secteur primaire de l'enseignement se voit énormément développé, il n'en reste pas moins que c'est toujours le niveau secondaire qui a eu la charge de fournir une élite à la société canadienne-française. Or, devant cette même industrialisation, les membres du clergé en charge de l'enseignement à ce niveau réagirent négativement, en général; comme le décrit Léon Lortie : « Les maîtres de l'enseignement secondaire ont surtout discerné, dans la marée montante de l'industrialisation, le spectre du matérialisme et de l'américanisation. Il fallait à tout prix résister à la menace qui pesait sur un peuple chrétien et y opposer l'humanisme et le spiritualisme les plus purs, seuls capables de blinder la jeunesse et de la prémunir contre ces périls ».[17] Il en résulta une absence de l'élite canadienne-française dans les domaines de la finance et des affaires.

En plus de ce manque de préparation directe à ces domaines, Maurice Tremblay souligne, mettant en relation l'éthique catholique avec l'esprit capitaliste, d'une façon qui eut fort plu à Max Weber, que cette élite, fortement imprégnée de l'idéal moral de l'Eglise, est orientée avant tout vers les valeurs surnaturelles; elle reçoit une éducation morale qui ne tend guère à développer des ambitions de succès et de gloire terrestres, encore moins le désir d'enrichissement dans le commerce, la finance ou l'industrie.[22] (*Tremblay,* p. 202-205).

L'Église et notre vie économique

Malgré tout, il ne faudrait pas conclure que l'Eglise n'a pas joué un rôle actif dans la vie économique du Canada français depuis son industrialisation; au contraire, jamais peut-être son rôle n'a été aussi grand. En effet, si on remonte au Régime français, on s'aperçoit que l'Eglise (y compris les communautés religieuses) possédait au-delà de 25% de la superficie totale des terres concédées par l'Etat. De plus, si, d'une part, l'on tient compte des services sociaux que l'Eglise et les communautés étaient appelées à rendre, « il faut admettre que la proportion des terres que l'Etat leur a concédées demeure une proportion équitable ».[24] (*Trudel,* p. 6); et que, d'autre part, comme il a été démontré plus haut, la vie économique de la colonie reposait, non sur l'agriculture, mais bien sur le commerce, domaine d'où l'Eglise était absente. Sous le régime anglais, la vie économique de la société canadienne-française étant réduite au minimum, et la vie paysanne ne posant pratiquement pas de problèmes dans ce domaine, l'Eglise n'eut pas à intervenir.

Avec l'industrialisation, le syndicalisme ouvrier fit son apparition; à l'origine, il fut de nature simplement professionnelle, sans implication religieuse. Mais au début du 20e siècle naquit l'idée

de former un syndicat qui tiendrait compte du caractère français et catholique de notre société. Sous l'égide du clergé se forma un syndicalisme catholique national qui, à l'origine, refusait même d'accepter les ouvriers non-catholiques comme simples membres. Malgré tout, à cause des exigences de plus en plus pressantes de l'industrialisation et du caractère hétérogène de la population au Québec, l'idéologie nationale et religieuse y fut graduellement éliminée, à tel point que l'abbé Gérard Dion, en 1955, déclarait que la CTCC avait « perdu sa confessionnalité pour devenir purement et simplement un groupement économico-social d'inspiration catholique ».[23] (*Trudeau*, p. 80-82).

Mais l'Eglise eut l'occasion de jouer un rôle encore plus direct dans notre vie économique. En effet, depuis 1900, à l'occasion d'un conflit ouvrier dans l'industrie de la chaussure, les Archevêques de Québec et de Montréal remplirent à plusieurs reprises le rôle d'arbitre dans les conflits industriels; on en eut un exemple remarquable lors de la grève d'Asbestos, en 1949.

L'Eglise est encore peu adaptée à notre société industrielle, car elle ne s'est résignée que relativement tard à accepter vraiment le fait d'un monde ouvrier comme étant un élément inhérent à la société canadienne-française contemporaine. Ce n'est qu'en 1946, dans une « Lettre pastorale collective sur le problème ouvrier » que l'épiscopat québécois le reconnut officiellement.[4] (*Cousineau*, p. 209). Jusque là, le clergé de notre province était convaincu que hors « notre vocation terrienne », il n'y avait point de salut.

Cette attitude hostile vis-à-vis l'industrialisation pourrait en partie s'expliquer, selon nous, par un idéal de frugalité, de simplicité, voir même d'ascétisme que l'Eglise désirait voir ses fidèles adopter, comme en font foi ces extraits d'une lettre que l'épiscopat de la Province rédigeait en 1873, au sujet de l'exode massif des Canadiens français vers les Etats-Unis (les soulignés sont de nous) : « ce qui attire un si grand nombre vers la terre étrangère, c'est l'espoir de *s'enrichir* et de *vivre plus à l'aise* et avec *moins de fatigues* ... C'est depuis qu'un *luxe effréné* a envahi nos campagnes que cette émigration a pris des proportions si alarmantes ... Le luxe se montre aussi trop souvent dans nos campagnes par l'insistance avec laquelle des parents aveugles exigent que leurs filles apprennent la musique, le dessin, la broderie et autres choses qui ne doivent être absolument d'aucune utilité pour elles ... » Et les évêques déplorent le fait qu'on n'utilise pas « l'argent qui se consume en pure perte pour le luxe et l'intempérance » pour établir les enfants sur des terres nouvelles.[23] (*Trudeau*, p. 62).

Il ne faut pas croire cependant que l'Eglise ait été seule à exalter et à tâcher de sauvegarder cette vocation terrienne. Comme le fait remarquer Maurice Tremblay, « c'est là un thème autour duquel la pensée nationale s'est cristallisée avec une inaltérable unanimité, et qui fut jusqu'à tout récemment un thème majeur de la littérature, de la tribune et de la presse au Canada français ».[22] (*Tremblay*, p. 198). Et aussi tard qu'en 1952, ce même auteur pouvait encore constater que « l'une des prémisses de la pensée sociale au Canada français repose sur la conviction que notre peuple, s'il veut survivre en tant que groupe catholique et français en Amérique, doit demeurer fidèle à une vocation paysanne ». (*Tremblay*, p. 199).

Finalement, il est à noter que la possibilité de dissocier le facteur « religion » de la vie économique semble n'avoir été envisagée que relativement tard, et ce, même parmi ceux qui remplissaient, dans notre milieu, le rôle d'autorités dans le domaine des sciences sociales. Encore en 1939, Esdras Minville écrivait à propos du syndicalisme international (américain) : « L'a-religiosité du groupe met presque fatalement les membres dans le cas de choisir entre deux fidélités : à leur religion ou à leur association professionnelle ».[23] (*Trudeau*, p. 33).

IV — L'ÉGLISE ET LE CANADA FRANÇAIS CONTEMPORAIN

Malgré tout, l'Eglise doit accepter le fait d'un Canada français industrialisé, et s'y adapter le mieux possible; or le passé l'a fort peu préparée à ce travail d'adaptation. Comme F. Dumont fait remarquer : « Un accord ainsi trop simple, trop « naturel » entre la communauté profane et la communauté religieuse a laissé s'assoupir la tradition chrétienne de l'activité pastorale; on a perdu le sens des difficiles remaniements et des pénibles édifications. Notre société s'est rapidement urbanisée depuis la fin du 19e siècle. Mais il semble que l'on a transposé à la ville les archétypes acquis, les imageries toutes faites, les habitudes et les recettes. Ce qui, sans doute, est plus grave encore, on a gardé une sorte de nostalgie de la communauté rurale ancienne; c'est trop souvent elle qui paraît inspirer encore plus ou moins subtilement la mentalité de beaucoup de pasteurs et de fidèles ».[5] (*Dumont*, p. 62-63).

L'urbanisation de plus en plus grande de notre société, ainsi que le développement de la classe

ouvrière qui l'accompagne, a produit un véritable bouleversement de tout un univers religieux. Comme le décrit Gérard Pelletier : « Le paysan d'hier avait la conscience de son curé. Cette référence lui tenait lieu de pensée en matière religieuse et suffisait à résoudre tous ses conflits. L'ouvrier d'aujourd'hui n'a toujours que la conscience de son curé, avec cette différence que le curé est désormais un personnage lointain qui ne se mêle plus au travail ni à la vie des prolétaires ».[20] (p. 197). Et ce même auteur fait remarquer que « la paroisse urbaine participe de la démesure de l'entreprise industrielle. L'ouvrier collabore mais anonymement, par la pièce blanche qu'il laisse à la quête du dimanche et dont il ne sait guère ce qu'on fera. Comme l'usine, sa paroisse est interchangeable. Le hasard d'un déménagement lui en fera franchir les limites et personne ne s'en rendra compte, tout comme le hasard d'un congédiement le fait passer d'une usine à une autre,[20] (p. 196). Cette paroisse urbaine contemporaine a ses caractéristiques propres, que nous pouvons décrire ici brièvement, en nous inspirant du remarquable article de J.-C. Falardeau sur ce sujet.[7] (p. 409-427).

Tout d'abord, il nous fait remarquer un phénomène inconnu dans la société rurale : des paroisses ayant des statuts sociaux différents. Les différentes régions d'une ville étant évaluées et classifiées différemment, les paroisses qui sont établies dans ces régions se voient attribuer la même évaluation, le même rang. Il y a donc des paroisses « lower class » et des paroisses « upper class » : des paroisses qui sont socialement désirables et des paroisses qui ne le sont pas. De plus, J.-C. Farlardeau fait remarquer que le catholique urbain est potentiellement, sinon de fait, un paroissien « extra-territorial », voulant dire par là qu'il a facilement la possibilité d'aller dans une église autre que celle de sa paroisse. Et cet auteur d'ajouter, en se basant sur des constatations de E. C. Hughes, « the Catholic parochial churches of a city, being centres offering identical basic services to the same more or less anonymous, critical clientele, tend to become competing enterprises ».[7] (p. 419). Le choix d'une église dépend souvent du fait qu'elle offre des messes tardives et courtes le dimanche, du type de musique qu'elle offre, et, surtout dans les milieux de classe moyenne, du fait qu'elle se trouve dans un quartier chic, où il y a des gens avec qui on aime être vu et associé.

De plus, la structure sociale de la paroisse urbaine fait voir trois phénomènes particuliers : (1) on note l'absence des professionnels et des principaux marchands au niveau des membres actifs des associations paroissiales et même, à part quelques exceptions, au niveau des dirigeants de ces associations; du fait de cette absence de l'élite de la paroisse, ceux qui se considèrent comme étant de « bons paroissiens » considèrent ces gens comme étant des absentéistes et des déserteurs; (2) la paroisse urbaine ne comprend que des représentants d'une ou de quelques strates sociales; elle perd ainsi le caractère d'entité, d'un tout organique que possédait la paroisse traditionnelle; (3) par contre, il semble se former une échelle de stratification « paroissiale » à l'intérieur même de la paroisse, à laquelle les bons paroissiens appartenant à la classe moyenne semblent être très sensibles, et dont les critères d'évaluation se présentent, somme toute, en terme de proximité du pouvoir et de l'autorité des membres du clergé.

Mais cette échelle de stratification, qui n'a de valeur qu'à l'intérieur de la paroisse, se trouve éclipsée en fait par l'échelle de stratification de la communauté urbaine totale, qui, elle, est de plus en plus orientée vers des réussites de nature strictement séculière. Il en résulte donc que le statut social découlant d'une identification, d'une participation consciente aux activités religieuses tend à devenir ésotérique et, même, plus ou moins un handicap, par rapport au système de stratification de la société séculière.

Si cette dichotomie entre le religieux et le profane, qu'apporte l'industrialisation de notre société, peut être dommageable à la culture traditionnelle canadienne-française, nous croyons qu'elle l'est tout autant en n'étant qu'imparfaitement réalisée, et en devenant, pour les individus, une source de confusion dans les valeurs. Prenons comme exemple, le domaine de la politique. Falardeau expose la situation ainsi : « Un évêque, dans l'administration de son diocèse, et un député, dans la surveillance des intérêts de son comté, doivent pouvoir compter sur l'appui l'un de l'autre . . . L'expérience familière prouve à l'évidence qu'aucun gouvernement ne songerait à soumettre une loi de quelque importance sans s'être au préalable assuré que celle-ci recevra la faveur, tout au moins l'approbation tacite de l'épiscopat ».[8] (p. 228). (L'expérience du Bill 60 en 1963 est significative à cet égard). D'ailleurs cette interdépendance de l'Eglise et de l'Etat dans le domaine de la politique n'est pas un fait nouveau; sir Wilfrid Laurier, en 1896, n'a-t-il pas fait appel au pape Léon XIII lui-même, qui nous envoya à cette fin Mgr Merry del Val, pour réhabiliter le parti libéral aux yeux de la société canadienne-française.[12] (*Hamelin*, p. 12).

Une telle situation peut porter l'individu à s'en remettre sans cesse aux autorités pour le bon fonctionnement de la société, à se refuser d'y prendre une part active, ne serait-ce que pour ne pas avoir à prendre ses propres responsabilités.

Même la vision du monde du Canadien français est influencée par sa formation religieuse.

Comme le fait remarquer Falardeau : « Jusqu'à ces derniers temps, c'est par rapport à une appartenance religieuse qu'il était entraîné à définir « les siens », et qu'il traçait la frontière qui le séparait des « autres ». Le « nous » canadien-français est un « nous » catholique dont le rayon détermine l'envergure du réseau des relations sociales. Ce sont des normes et des principes religieux qui, dans l'enseignement implicite et explicite de la famille et de l'école, ont raison de valeurs suprêmes ».[9] (p. 219).

Le même auteur, dans un autre ouvrage, soutient que pour le Canadien français, le monde est divisé en deux : les Catholiques d'une part, et les païens (y compris les protestants) d'autre part. Il fait remarquer qu'envers les Protestants, les Canadiens français ne sont pas hostiles; ils se contentent d'opposer confusément mais obstinément une fin de non-recevoir. De plus, en général, ils n'essayent pas de convertir leurs voisins protestants, bien qu'ils soient prêts à aller à l'autre bout du monde pour convertir des Asiatiques ou des Africains.[10] (p. 28).

Cette attitude des Canadiens français vis-à-vis leurs compatriotes anglo-saxons protestants se trouve confirmée d'ailleurs dans une recherche toute récente, faite par MM. Bélanger et Juneau, sur les maîtres de l'enseignement primaire de la Province de Québec, un corps social qui joue certainement un rôle important dans la formation des attitudes de notre jeunesse. « Ces instituteurs jugent . . . que les catholiques doivent exercer des contrôles rigoureux de façon à éviter entre les deux groupes tout rapprochement culturel qui pourrait éventuellement résulter d'émissions télévisées, de la publication d'articles, de rencontres professionnelles . . . Tenant ainsi à distance les manifestations culturelles de source protestante, la culture des maîtres paraît fermée sur elle-même, très peu perméable aux apports de l'extérieur »[1] (p. 62).

V – DÉCLIN ET PLURALISME

Par contre, en 1958, Falardeau exprimait l'opinion que « la pensée sociale traditionnelle de l'Eglise, tout comme le nationalisme, a depuis longtemps cessé de mordre sur la mentalité canadienne-française, » et que « en conséquence, la vie du Canadien français s'est déroulée, à l'époque récente, dans une sorte de vacuum moral, au niveau de l'immédiat ».[10] (p. 36).

On peut se demander s'il ne faudrait pas faire d'importantes distinctions, en ce qui concerne cette affirmation, selon les régions et les milieux sociaux. D'ailleurs l'auteur lui-même devient victime de ce manque de spécification, et récemment, au cours d'un colloque qui avait pour mission d'établir la situation de la recherche sur le Canada français, il oublia de tenir compte de la diversité de plus en plus grande que l'on trouve dans notre société, et reprenant visiblement notre société traditionnelle comme modèle, déclara qu'« on ne peut dans notre milieu, dissocier les études « religieuses » des études sur la culture, sur l'ensemble de la société, ou sur quelque mouvement particulier que ce soit, » en ajoutant que « nous aurons une psychologie et une sociologie religieuses à condition de ne pas en faire . . . ».[9] (p. 219).

Cependant M. l'abbé Lacoste lui répondit en ces termes : « Je vois mal une monographie rurale du Québec qui ne traite pas du point de vue religieux. Cependant, dans une société urbaine, on peut multiplier les études sur le travail ou les classes sociales sans jamais aborder l'étude de la dimension spécifiquement religieuse.[14] (p. 230). Ce réalisme de M. l'abbé Lacoste serait-il dû au fait que celui-ci, en tant que montréalais, vit dans la région de la province où la culture traditionnelle canadienne-française est peut-être le plus affectée par la culture séculière nord-américaine ?

Un exemple parmi tant d'autres de la substitution de valeurs profanes à nos valeurs religieuses traditionnelles nous est fourni par MM. Dumont et Rocher. Ces auteurs nous font remarquer que dans le domaine du bien-être social, autrefois, la population « répondait à l'appel du clergé », afin d'aider les déshérités. Aujourd'hui, avec la présence d'un personnel de plus en plus laïc, et la participation, sous différentes formes, de l'Etat, on fait surtout appel au sens civique des individus. Ces mêmes auteurs insistent sur ce que l'on pourrait considérer comme le phénomène le plus typique de notre société contemporaine : le pluralisme des élites. Ce pluralisme entraîne la disparition graduelle du monopole des « élites globales », dont faisait partie le clergé, et qui jouaient le rôle de définisseurs de situation pour notre société traditionnelle.[6] (p. 34).

Nous croyons donc que le fait que nos sociologues, qui s'intéressent spécialement à la sociologie religieuse, fassent remarquer que la sociologie de l'agnosticisme et de l'anti-cléricalisme reste encore à faire,[14] (*Lacoste,* p. 231) et qu'ils sentent le besoin d'étudier le problème que pose la réapparition des incroyants dans notre société.[5] (*Dumont,* p. 64), indique que la société cana-

dienne-française passe par une période de transformations importantes, qui offre à la sociologie religieuse de très grandes possibilités de recherches fructueuses.

Notre essai, n'aura-t-il été qu'un stimulant pour certains chercheurs à se plonger dans ce genre d'études, que nous nous croirons pleinement récompensés de notre labeur.

BIBLIOGRAPHIE

1. BÉLANGER, P. — JUNEAU, ANDRÉ : « Les maîtres de l'enseignement primaire : étude socio-culturelle » dans *Recherches Sociographiques.* Vol. II, no. 1, 1961.

2. BRUNET, MICHEL : « La conquête anglaise et la déchéance de la bourgeoisie canadienne » dans *Amérique Française.* Vol. 13, no. 2, juin 1955.

3. BRUNET, M. — FRÉGAULT, GUY — TRUDEL, MARCEL : *Histoire du Canada par les textes.* Montréal, Fides, 1952.

4. COUSINEAU, R. P. JACQUES : « Commentaires » dans *Essais sur le Québec contemporain.* Québec, Presses Universitaires Laval, 1953.

5. DUMONT, FERNAND : « Réflexions sur l'histoire religieuse du Canada français » dans *L'Eglise et le Québec.* Montréal, Les Editions du jour, 1961.

6. DUMONT, F. — ROCHER, GUY : « Introduction à une sociologie du Canada français » dans *Recherches et Débats.* Cahier no. 34 mars, 1961.

7. FALARDEAU, J.-C. : « The Parish as an Institutional Type » dans *Canadian society,* B. R. Blishen *et al.* ed. Toronto, Macmillan, 1961.

8. FALARDEAU, J.-C. : « Rôle et importance de l'Eglise au Canada français » dans *Esprit,* cahiers 8-9, p. 227 août-septembre 1952.

9. FALARDEAU, J.-C. : « Les recherches religieuses au Canada français » dans *Recherches sociographiques,* Vol. III, no. 1-2, 1962.

10. FALARDEAU, J.-C. : « Les Canadiens français et leur idéologie » dans *La dualité canadienne,* Mason Wade (ed.) Presses Universitaires Laval et University of Toronto Press, 1960.

11. FRÉGAULT, G. : *La société canadienne sous le régime français.* Ottawa, Les brochures de la société historique du Canada, No. 3, 1954.

12. HAMELIN, J. — LETARTE, JACQUES — HAMELIN, M. : « Les élections provinciales dans le Québec » dans *Cahiers de Géographie de Québec,* Quatrième année, no. 7, oct. 1959, Mars 1960.

13. HAMELIN, LOUIS-EDMOND : « Evolution numérique séculaire du clergé dans le Québec » dans Recherches Sociographiques, Vol. II, no 2, 1961.

14. LACOSTE, ABBÉ NORBERT : « Commentaire » dans *Recherches Sociographiques.* Vol. III, no. 1-2, 1962.

15. LALONDE, MARC : « Les relations juridiques Eglise-Etat au Québec » dans *L'Eglise et le Québec.* Montréal, Les Editions du jour, 1961.

16. LAPIERRE, L.-L. : « Les relations entre l'Eglise et l'Etat au Canada français : aperçu historique » dans *L'Eglise et le Québec.* Montréal, Les Editions du jour, 1961.

17. LORTIE, LÉON : « Le système scolaire » dans *Essais sur le Québec contemporain.* Québec, Presses Universitaires Laval, 1953, P. 176.

18. O'NEIL, ABBÉ LOUIS : « Vie de l'Eglise au Canada français » dans *Recherches et Débats,* cahier no. 34, mars 1961.

19. OUELLET, FERNAND : « L'enseignement primaire : responsabilité des Eglises ou de l'Etat ? » dans *Recherches Sociographiques,* Vol. II, no. 2, 1961.

20. PELLETIER, GÉRARD : « D'un prolétariat spirituel » dans *Esprit,* cahiers 8-9, août-septembre 1952.

21. RIOUX, MARCEL : « Sur le développement socio-culturel du Canada français » dans *Contributions à l'étude des sciences ... de l'homme,* No. 4, 1959.

22. TREMBLAY, MAURICE : « Orientations de la pensée sociale » dans *Essais sur le Québec contemporain.* Québec, Presses Universitaires Laval, 1953.

23. TRUDEAU, PIERRE ELLIOTT : *La grève de l'amiante.* Montréal, Les éditions Cité libre, 1956.

24. TRUDEL, MARCEL : *Le régime seigneurial.* Ottawa, Les brochures de la société historique du Canada, No. 6, 1956.

Il y a des fautes qu'on doit tenir pour commises et qu'on doit adopter pour point de départ de la politique du jour.

(Thiers)

LE THÉÂTRE

LE LIVRE DE JOB ILLUSTRE

Par *Yerri* KEMPF

ON sait que selon Ionesco, le théâtre de Beckett est beaucoup plus proche du livre de Job que des comédies de Roussin. Or c'est justement ce Livre de Job qu'une troupe américaine, profitant de l'hospitalité de l'Egrégore, est venue nous offrir sous forme d'une sorte d'oratorio à plusieurs voix. L'utilisation de ces voix relevait à la fois du chant grégorien et de ce qu'on peut imaginer avoir été la diction des tragédiens grecs. Au point de vue visuel, nous avons vu se mouvoir devant nous un vitrail, inspiré directement des mosaïques de Raenne... Il résultait de tout cela, une atmosphère de messe, non dénuée de grandeur. Il m'est difficile de savoir si le texte, d'une beauté réelle, passait la rampe, puisque la troupe utilise une traduction anglaise et que je ne maîtrise pas suffisamment cette langue pour pouvoir suivre... Toutefois je crains que ce genre de performance reste un peu lettre morte et ne prenne de valeur que sur un plan strictement esthétique !

Dans quelle mesure un spectateur moderne se sent-il réellement concerné par les malheurs de Job ? Sûrement dans l'absolu, mais tout le problème de la catharsis théâtrale est de rejoindre cet absolu par les chemins du relatif qu'est une oeuvre dramatique. Il faut reactualiser la misère et la dérision de la condition humaine, telles que Job a su l'exprimer il y a plus de deux mille ans. Or c'est précisément ce qu'a réussi Beckett : Hamm et Clov nous offrent l'image même de cette misère et de cette dérision et la beauté de vitrail du spectacle américain s'en trouve désamorcée, c'est qu'on ne sent derrière elle ni le cauchemar concentrationnaire, ni l'angoisse atomique, comme c'est le cas dans « Fin de partie », d'où cette atmosphère de silence respectueux qui régnait le soir de la première, silence d'où la ferveur demeure exclue. On se serait cru devant une de ses fausses cheminées dans laquelle brille un faux feu... Et le public reste froid. Toutefois pour l'amateur de théâtre de semblables expériences présentent un immense intérêt, ne serait-ce que par les questions qu'elles nous obligent à nous poser.

Le grand guignol de Feydeau

« Le spectacle du guignol me tenait là, comme stupéfait, par la vision de ces poupées qui parlaient, qui bougeaient, se matraquaient. C'était le spectacle même du monde, qui, insolite, invraisemblable, mais plus vrai que le vrai, se présentait à moi sous une forme infiniment simplifiée et caricaturale, comme pour en souligner la grotesque et brutale vérité. » Cette confidence de Ionesco (encore lui !) résume admirablement mes propres impressions devant « La main qui passe », qui ouvre la saison à la Poudrière. Plus vrai que le vrai ! La grotesque et brutale vérité ! C'est exactement ça, le guignol de Georges Feydeau.

Je sais qu'il est encore de bon ton de faire la fine bouche devant la grotesque et brutale vérité de cet auteur. Ainsi son entrée au répertoire de la Comédie Française avait soulevé à l'époque — qui n'est pas tellement éloignée — de véhémentes protestations : on nous a refait le coup de Molière et de son « ridicule sac »... Pauvres Boileaux ! Merci beaucoup, les « Fourberies de Scapin » se portent très bien et continuent à faire rire le public. Et continueront encore longtemps...

Mais voilà, bien que le rire soit le propre de l'homme, certains échantillons de l'espèce se croiraient déshonorés s'ils se laissaient aller à

un mouvement de douce hilarité. Déjà Montesquieu, comme aimait à le rappeler Sacha Guitry, avait noté que la gravité est la science des imbéciles. Nous avons fait des progrès depuis, là aussi ! Et Cocteau — qui ne dédaignait pas Feydeau, soit dit en passant — a pu écrire : « De nos jours, la bêtise pense ! » Elle pense et ne rit pas . . . Et surtout ne fait pas rire ! Pourtant il y a des exemples qui justement font penser. Ainsi un contemporain de Feydeau — François de Curel pour ne pas le nommer — tenait à l'époque le haut du pavé, et ceci à la plus grande satisfaction des bas bleus et des beaux esprits qui n'avaient que mépris pour l'auteur de « Feue la mère de Madame. » Ils allaient communier par contre à la « Danse devant le miroir. » Ah, M. de Curel, voilà un écrivain ! Et un penseur par surcroît. Bref un grand esprit ! Sic transit . . . Qui lit encore de nos jours les oeuvres de M. de Curel ? Et surtout quel directeur de théâtre oserait remonter « La Danse devant le miroir ? » Le malheureux mettrait vite sa clef sous la porte. Tandis que Feydeau . . . qu'on aille se rendre compte à la Poudrière.

Je suis d'ailleurs de plus en plus persuadé qu'il se passera pour Feydeau ce qui s'est passé pour Marivaux. Voltaire affirmait que son rival « pesait des riens avec des balances en toile d'araignée ! » Et de son côté, D'Alembert parlait du « jargon si précieux, si éloigné de la nature . . . » de l'auteur de la « Double inconstance ». Deux siècles plus tard par contre, voici comment nous apparaissent les héroïnes de ce même Marivaux : « Leurs balancements, leurs décisions ne puisent pas leur valeur dans leur inconsistance, mais au contraire dans la vie que leur confère un corps toujours présent. Qui a cherché l'imaginaire chez Marivaux ? Ses scènes sont les scènes de ménage ou de fiançailles du monde vrai. » Et c'est signé Jean Giraudoux.

Aussi de nos jours, Marivaux a trouvé sa vraie place aux côtés de Molière, Racine, Corneille . . . et Feydeau s'y dirige tout doucement. Ses pantins s'animent d'une vie de plus en plus authentique et le public leur fait fête. Pour toutes ces raisons, on aura deviné que la présentation de « La main passe » m'a comblé, d'autant plus que j'avais le tort d'ignorer cette pièce tout à fait remarquable : le mot chef-d'oeuvre ne me fait pas peur à son sujet. Il y a, derrière le comique irrésistible, une observation impitoyable du comportement humain : la vanité, le désir, les convenances, la stupidité entremêlent leurs ficelles et font valser les marionnettes 1900 sur un rythme qui témoigne lui aussi d'une belle férocité ! Ceux qui se rendront à la Poudrière ne regretteront pas leur soirée d'autant plus qu'ils y découvriront le talent enfin épanoui de Patricia Nolin. Et la plupart de ses partenaires ne déméritent pas à ses côtés. Je signale entre autre Jean Faucher qui aboie avec une jolie conviction.

Procès badin au Rideau Vert

« Les enfants de coeur », la pièce qui ouvre la saison du Rideau Vert, s'apparente beaucoup plus à un procès qu'à un vaudeville, et par sa construction, et par son propos : pour ramener son héros — un mari, père de famille sur le point de divorcer — à de meilleurs sentiments, François Campaux fait défiler tour à tour à la barre des témoins la fille, le fils, la femme et la belle-mère de l'intéressé. Nous avons même droit à un supplément exotique qui enlève à l'homme blanc une de ses dernières illusions : sa supériorité d'amant. C'est à ces confrontations que nous assistons. Elles permettent à l'auteur de nous apprendre qu'un homme se montre toujours plus généreux avec sa maîtresse qu'avec sa légitime, que la jeunesse moderne se dévergonde afin de mieux comprendre les débordements des parents, etc . . . Tout cela est abondamment semé de mots d'auteur, beaucoup assez faciles, aucun absolument indispensable. La seule originalité de ce procès, c'est qu'il se déroule chez la maîtresse de l'accusé, laquelle s'empresse de tirer la leçon des témoignages recueillis : elle gardera son amant à condition qu'il veuille bien reprendre le chemin du logis conjugal vers les une heure du matin. Ce sera en effet beaucoup mieux comme ça et la famille sera sauvée. C.Q.F.D. On ne peut pas parler à vrai dire de solution entièrement originale, un certain nombre de braves pères de famille, pratiquant depuis longtemps ce genre de compromis . . . Le jeu des interprètes aidant, le public a souligné de ses rires les moments les plus drôles des dépositions et la satisfaction régnait visiblement au Stella à la fin de la représentation. Sans doute, y avait-il des adeptes dans la salle !

De la source aux égouts

Le hasard a voulu qu'à vingt quatre heures d'intervalle, se soient succédés sur nos scènes

deux univers diamétralement opposés : l'un rose, l'autre vert de gris; l'un frais, l'autre corrompu; l'un joyeux, l'autre angoissé ... Je veux parler d'« Au petit bonheur » de Félix Leclerc au Théâtre National, et de « Haute surveillance », chez les Saltimbanques. Le premier de ces deux spectacles a permis à Yves Massicotte de nous montrer une fois de plus ses qualités d'artisan amoureux de la belle ouvrage et qui rêve de conférer au théâtre canadien ses lettres de noblesse. Il a réussi à faire partager sa foi à tous ses camarades et cela se sent dans le résultat : « Au petit bonheur » respire la bonne humeur, la santé, la tendresse ...

Bien sûr, les sketches, j'allais dire les fabliaux — il y en a six ! — de Félix Leclerc y sont pour quelque chose. Il n'est pas nécessaire de présenter Félix. Ses chansons ont fait le tour du monde et chaque Québécois fredonne de temps en temps un des airs sortis de la guitare du troubadour de Vaudreuil ... Au théâtre National, c'est au conteur que nous avons affaire, conteur qui nous arrive dans ses gros sabots, mais qui n'en a pas moins l'oeil plein de malice et qui sait à quoi s'en tenir quant aux singeries humaines. Comme je le laissai entendre plus haut, on songe aux fabliaux du Moyen Age ... Mais nous ne sommes plus au Moyen Age, et Leclerc s'en est aperçu le premier. Aux bergeries rustiques succède notre monde concentrationnaire en béton armé. La méchante ville vide les campagnes et impose son médiocre train-train à ses victimes. Deux des sketches — le « héros » et la « Geneviève » — dépeignent cette vie citadine où la télévision a remplacé le chant des oiseaux et la douceur des crépuscules. Curieusement dans ces deux textes, Leclerc se révèle tout proche d'un certain théâtre d'avant-garde — je pense aux « Jouets » de Georges Michel ou aux « Dactylos » de Murray Schisgall — lequel débouche sur l'absurde par les voies de l'aliénation quotidienne. C'est une question d'optique. Les deux auteurs cités plus haut ont complètement dépouillé le vieil homme, c'est-à-dire le paysan, et le béton armé a définitivement anihilé en eux toute chaleur humaine, aussi leurs pièces sont-elles aseptisées, climatisées comme les pièces qu'habitent leurs personnages. Bien entendu, chacun de ces personnages est enveloppé dans une chappe d'ennui et a perdu le sens de la communication avec autrui. Leur coeur s'est atrophié et geint dérisoirement. Nous assistons chez Leclerc au même phénomène, mais c'est au niveau de la révolte d'un coeur encore solide au poste que se situe l'observation de notre troubadour. D'où la saveur de sa peinture de l'ennui bétonnifié ! Il y a là un goût de pain frais qui sort du four qui justifie en quelque sorte le succès remporté par Yves Massicotte et ses camarades. Parmi ceux-ci — tous excellents, je le répète — je donne une mention spéciale à Louis de Santis. On sait que Paris aura bientôt l'occasion d'applaudir ce même spectacle et il sera alors intéressant de savoir si le goût du pain des champs ne s'est pas complètement perdu sur les bords de la Seine.

Il est vrai qu'il y a si longtemps qu'elle coule, cette Seine, aussi ses eaux sont-elles troubles, polluées ... Jean Genêt est la sirène de ces eaux-là. Hors-la-loi de luxe et inverti officiel, celui-ci a même été béatifié de son vivant par son horreur le pape Sartre 1er. De « Notre Dame des Fleurs » aux « Paravents », ce drôle de saint a composé une véritable liturgie du vice. Ses souvenirs de prison et ses égarements homosexuels en constituent la trame qu'il enrobe dans une prose somptueuse, baroque et blasphématoire. « Haute surveillance » peut être considéré comme un morceau de choix, une pièce d'anthologie : durant deux heures, nous voyons trois voyous se livrer à une sorte de célébration de messe noire de l'inversion jusqu'à ce que strangulation s'en suive ... C'est tout un rituel et qui a ses redites, ses élans, ses contritions et ses élévations. Etrange incantation d'un étrange poète, authentique Racine des égouts ! Voilà qui exige beaucoup du public et encore davantage des interprètes. Rodrigue Mathieu s'est jeté dans ce cloaque avec toute sa fougue et se métamorphose en caïd sous nos yeux médusés. Il s'affirme Yeux Verts terriblement. Le nouveau venu Robert Duparc fait preuve lui aussi d'une véritable maîtrise dans le personnage d'une jeune gouape charmeuse. C'est Chérubin aux enfers. Mais ce qu'il faut surtout noter, c'est le ton de l'ensemble, ton qui mêle la véhémence au lyrisme, ce qui empêche le texte de sombrer dans le ridicule qui ne cesse de le menacer. Pour sa première mise en scène, Marc Chartier remporte ainsi un beau succès. A souligner également le décor très janséniste de Gilles Lalonde qui s'est sans doute inspiré de « Saint Genêt, comédien et martyr », la fameuse hagiographie déjà évoquée. ★

LE CINÉMA

Plaidoyer pour la critique

par *Alain PONTAUT*

La fonction du critique, de celui qui s'arroge le droit, et plus ou moins péremptoirement, de juger des ouvrages des autres, présente généralement tous les inconvénients et, rarement, quelques avantages. Il s'agit donc au moins de la justifier, et au-delà de l'individu qui l'exerce, cette fonction ingrate et si fréquemment attaquée. Que pourtant on veuille bien ne pas considérer a priori cette défense comme un plaidoyer pro domo, *en observant qu'elle s'efforce d'abord de donner la parole aux détracteurs les plus violents de la critique, qui se trouvent ici, et par amour de l'art, choisis parmi les grands auteurs.*

Tiens, La Bruyère, si vous voulez ! Il affirme d'emblée : « Il n'y a point d'ouvrage si accompli qui ne fondît tout entier au milieu de la critique, si son auteur voulait en croire tous les censeurs qui ôtent chacun l'endroit qui leur plaît le moins. » *C'est tout-à-fait exact. Et encore La Bruyère est-il bien mesuré ! Ecoeuré, il est vrai, par la sourde bêtise des censeurs de* « Madame Bovary », *Flaubert dira plus nettement :* « On fait de la critique quand on ne peut pas faire de l'art, de même qu'on se met mouchard quand on ne peut pas être soldat. » *Et Théophile Gauthier :* « Le critique qui n'a rien produit est un lâche : c'est un abbé qui courtise la femme d'un laïc; celui-ci ne peut lui rendre la pareille et se battre avec lui. » *Voilà, j'espère, vengés les auteurs opprimés, et satisfaits les critiques de la critique.*

Observons cependant, honnêtement, l'expression légèrement hyperbolique de ces cris du coeur, quand même ils demeureraient bien sympathiques et justiciers. Observons qu'aujourd'hui les critiques-auteurs, ou les auteurs-critiques, ne manquent point, il doit être possible désormais de leur « rendre la pareille ». *Observons enfin l'insuffisance manifeste du droit de réciprocité, ou du reproche simplet de n'être pas* « capable d'en faire autant ». *Je reconnais à un certain François Mauriac, critique de télévision au* « Figaro littéraire », *le droit de discuter, peut-être, le style d'une chanteuse ou d'une danseuse qu'il vient de voir sur son petit écran sans exiger incontinent qu'il m'apporte la preuve de ses propres talents de diseuse ou de ballerine.*

La réponse, direz-vous, est facile, et il reste évident que le fait en soi de la critique pourra toujours paraître relever d'une injustice flagrante. Comment, voici, disons un cinéaste, qui a porté en lui son sujet pendant des mois, qui s'est épuisé physiquement, moralement, matériellement, à méditer et à défendre, à réaliser ce sujet, qui le tend enfin au public après l'angoisse de la création pour le public, après l'appréhension, la mise à sac de toutes ses ressources profondes. Et puis voici que le plumitif de service, ou à tout le moins un personnage dont le métier consiste à travailler dans l'à peu près, à toute vitesse, mais pour d'innombrables lecteurs, vous assassine en trente lignes ce nouveau-né tant espéré, tant pourléché, tant accouché dans la douleur. Trente lignes contre un an d'efforts. Détruisant quelquefois cette année d'effort. N'est-ce point là le comble de l'injustice ?

D'autant qu'il est trop simple de prouver la subjectivité du critique, d'affirmer que son opinion n'engage que lui-même, d'estimer très valablement, et que son appréciation est faillible, et que tout de même elle pèse trop lourd lorsqu'elle décourage le lecteur, occupé, sélectif, d'aller lui-même se faire une opinion sur le spectacle. Comment nier le danger de nocivité de cette influence ? Il fut un temps où, à Paris, un nommé Jean-Jacques Gauthier remplissait ou vidait aux trois quarts, disait-on, et selon son humeur, qui n'était pas toujours la bonne, les salles de théâtre. Revenant des « Séquestrés d'Altona », *pièce de Jean-Paul Sartre, il écrivait tranquillement :* « Je suis pour le théâtre qu'on comprend. » *Et c'était si stupide qu'un écrivain illustre lui répondait le lendemain, dans les propres colonnes de son journal (ce qui prouve, en passant, que ce recours n'est pas interdit) :* « Je suis pour les critiques qui comprennent. » *C'est donc qu'il y a d'une part de méchants critiques comme il y a de méchants auteurs — ceux-là peuvent aussi vous prendre votre argent pour ne vous inviter qu'à vous morfondre en leur compagnie —, et que d'autre part*

la réputation du critique n'est pas toujours, hélas, fonction de ses qualités d'analyse, d'équilibre, de culture, de pénétration.

L'ire, compréhensible, des victimes s'attache alors à déceler chez le tenant d'une profession si inavouable, et qui pourtant a quelque lien avec la littérature, l'aigreur du créateur raté, l'envie rageuse du « mouchard » qui n'a pas pu être « soldat ». « Les critiques, *s'il faut en croire Coleridge,* sont généralement des gens qui auraient été poètes, historiens, biographes, s'ils avaient pu; ils ont essayé leurs talents d'une façon ou d'une autre et n'ont pas réussi; en conséquence, ils se sont faits critiques ». *Ne discutons pas. Vrai ou faux, il est bien nécessaire que cela soit dit. La vanité sereine, qui est comme la déformation professionnelle de quelques-uns de nos oracles, parvient à leur dissimuler la distance qui existera toujours entre celui qui crée et celui qui ne fait qu'estimer cette création. Ils confondent alors avec ce rôle modeste de témoin la grandeur éventuelle de l'ouvrage dont ils témoignent.*

Mais, justement, tout est dans la façon dont on témoigne. Quelques esprits médiocres et sans souci du bien commun, quelques parasites envieux pourront certes toujours se complaire à leurs démolitions, d'ailleurs dérisoires. Car enfin il n'y a pas d'exemple qu'un chef-d'oeuvre ait été bien longtemps détérioré par le petit venin de ces insectes. En outre, on a tellement parlé des prérogatives abusives des critiques, de l'insolence, au moins momentanée, de leur pouvoir, qu'au moins les plus conscients d'entre ces malheureux doivent bien finir par ressentir sur leurs épaules le poids de responsabilité et de devoir qui est la conséquence du droit qu'ils prennent.

Du reste, on est forcé de leur faire cette confiance : il serait vain, on le sait bien, de vouloir étouffer la critique. Elle est un service public exigé par le public, un intermédiaire entre le spectateur et le spectacle, quelquefois même le porte-voix du spectateur. Et celui-ci, l'empêcherez-vous, revenant mécontent du spectacle, de dissuader son entourage de s'y rendre, de faire à sa façon sa critique, parfois sans compétence, de bouche à oreille ? Car savez-vous que nous sommes tous critiques, par le seul droit que nous avons d'avoir une opinion ?

Et, savez-vous aussi qu'il y a quelques risques à abandonner le spectateur aux alléchantes promesses d'une publicité mensongère ? Savez-vous qu'un magnat du cinéma, William H. Hays, parce qu'il souhaitait ses réalisateurs muets sur toutes les maladies du corps social, déclarait en 1925 : « La fonction du cinéma est d'amuser; ce serait une erreur de laisser prévaloir notre intérêt pour les valeurs sociales; nous tomberions dans un art inférieur : la propagande *(sic)* ». *Ce serait une erreur pour qui ?*

Savez-vous que, de Canudo à Delluc, de René Clair à Blaise Cendrars, de Poudovkine à André Bazin, la critique cinématographique a fait singulièrement évoluer l'opinion, et ne serait-ce qu'en soulignant le rôle, d'abord obscur, des créateurs de l'avant garde, devenus plus tard des auteurs de ciné-clubs populaires ? Savez-vous que Molière et La Bruyère étaient critiques lorsqu'ils pourfendaient les petits auteurs de salons, Flaubert critique, quand il défendait contre d'autres sa conception du roman, Diderot critique de peinture, Voltaire critique dans ses « Epigrammes », *Giraudoux critique des* « Cinq tentations de La Fontaine », *Rimbaud critique de Baudelaire dans la fameuse lettre à Demeny* « sur la voyance », *et Baudelaire à son tour, disant admirablement :* « Pour être juste, c'est-à-dire pour avoir sa raison d'être, la critique doit être partiale, passionnée, politique, c'est-à-dire forte d'un point de vue exclusif, mais du point de vue qui ouvre le plus d'horizons. » *Difficile de faire symboliser à tous ceux-là l'aigreur du créateur raté.*

Enfin ne peut-on pas imaginer que le critique n'est jamais si heureux qu'au sortir d'un spectacle qui l'a comblé ? Tâche agréable que de faire partager son enthousiasme. Ou au contraire il n'a rien vu, rien découvert qu'une nâvrante médiocrité. Il s'est longuement ennuyé. L'heureuse perspective de n'avoir que cet ennui à faire partager à son lecteur ! Mais ce n'est pas si simple. Deux personnes, d'intelligence et de culture égales, viennent de voir la même pièce ou le même film. Leurs opinions pourtant ne se rencontrent pas. C'est que nos goûts sont heureusement trop divers pour que le critique puisse espérer un jour tenir le rôle universel du parfait dénominateur commun.

Et cependant, à ce professionnel insuffisant, à ce juré utile et sujet à caution, à ce critique « aisé » *d'un art si* « difficile », *il faut quelque repère, un point d'appui, une charte. Je lui proposerais celle-ci, que nous tend un proverbe chinois :* « S'il t'est pénible de critiquer tes amis, tu peux le faire la conscience tranquille. Mais si tu y éprouves le moindre plaisir, alors tais-toi ! »

★

LES LIVRES par MAURICE BLAIN

Adieu à une civilisation intérieure

« Si un homme a appris à penser, peu importe à quoi il pense, il pense toujours au fond à sa propre mort. »
(TOLSTOI)
cité par Grandbois, en exergue à la première édition de *Rivages de l'homme.*

LES Editions HMH, collection de l'Arbre, viennent de faire paraître une nouvelle édition d'AVANT LE CHAOS, d'Alain Grandbois. C'est un événement qui dépasse en importance la simple mise à jour du répertoire de nouvelles et la commodité de l'anthologie. A près de vingt ans de distance, ce recueil qui n'a pas vieilli d'une ride, sauf dans deux de ses récits, visiblement des feuilletons de circonstance postérieurs à l'édition originale, qui a conservé intacts son accent, sa chaleur et son mystérieux pouvoir de séduction, demeure un document très singulier dans notre littérature.

> *« La vie d'un jeune homme lancé dans le siècle il y a un tiers de siècle, se laissant porter par ses eaux, ne résistant point à sa grande coulée puissante et lente, devient une chose assez incompréhensible à cette époque . . . »*

Je doute, malgré le succès d'estime de la première édition, que l'originalité profonde de ces nouvelles fut vraiment comprise en 1945. Cette littérature « exotique » était peut-être trop universelle pour notre sensibilité provinciale. On n'y reconnut généralement qu'une suite d'aventures remarquables par leur qualité de dépaysement.

Même en 1964, les histoires que raconte ce jeune condottière passionnément appliqué à courir le monde pour rencontrer l'homme et à découvrir l'art de vivre pour comprendre la sagesse de mourir, peuvent paraître, comme l'écrit Grandbois, « bien légères et sans importance; » et les préoccupations de son art, déguisées sous les noms, fascinants à l'époque, d'Hankéou et de Djibouti, de Constantinople et de Singapour, de Juan les Pins et même de Paris, assez étrangères à l'esprit de famille littéraire. Car ces histoires, ce ne sont pas le récit d'événements, mais le portrait de destins, rares et tragiques, qui ont traversé la jeunesse de Grandbois; cet art, le rythme même de sa vie, dont on sait qu'elle fut libre et violente.

Le poète fulgurant qu'il est, du fond de son ardente gravité, et que notre littérature n'a pas encore assumé parce qu'il la survole de trop haut, nous fait oublier qu'il fut aussi un magnifique prosateur. Un grand vivant et un prosateur unique, dont les récits traduisent, avec un souffle inimitable, une extraordinaire faculté de vivre qu'il a cultivée comme la forme suprême de l'art. Tendre et cruel, truculent et secret, affranchi des systèmes, détaché de la masse du vulgaire, fidèle aux êtres jusque dans ses fuites, ce jeune aristocrate des années '30 ne nous ressemble presque en rien. Il fut, dans sa génération, un exilé d'Amérique, comme Henry James, comme Scott Fitzgerald, comme Paul Morin. Mais un exilé lucide, et non un déraciné, qui vécut avec la conscience de ses attaches profondes à notre solitude et à notre désolation intérieures, par où il nous appartient, comme le témoin prophétique de toute la vie que nous ne portions pas.

AVANT LE CHAOS, c'est la chronique privilégiée de cette carrière et de ce témoignage, un essai d'autobiographie spirituelle, visible chez plusieurs personnages, avant d'être l'itinéraire de sa poésie.

> *« J'ai écrit ces nouvelles, note Grandbois dans l'avant-propos de l'édition de 1945, pour retrouver ces parcelles du temps perdu, pour ressusciter certains visages évanouis, pour repêcher mes propres jours. Car il y eut une époque invraisemblable où un jeune garçon . . .*
>
> *Sans doute ce monde d'apparence libre cachait-il quelque vice secret . . . Ce monde d'hier est fini. »*

Ce « temps perdu », ces « visages évanouis », ces « propres jours », voilà l'essentiel d'AVANT LE CHAOS. C'est-à-dire, au-delà des personnages, des lieux et du hasard, une poursuite obstinée et pathétique pour saisir le monde et

posséder les êtres, tisser des liens, faire faillir des paroles et des images, fixer des souvenirs qui, dans la durée provisoire de l'art, pourront tenir lieu de la vie promise à l'oubli du temps.

Relisez TANIA, GREGOR, LE RIRE. Ce ne sont pas les événements de ces étranges récits qui nous importent, mais bien l'incomparable mélange de jeu et de passion, de nostalgie et d'humour qui leur donne cet accent, cette présence immédiate de la vie qui affleure à chaque ligne, avec une vivacité, avec une richesse constantes. Certaines pages de GREGOR (ce récit d'à peine 70 pages renferme la substance de tout un roman) comptent parmi les plus parfaites de la narration. Quel enchantement que de lire cette prose superbe, nerveuse, elleptique et dense jusque dans ses abandons ! Cette intensité du langage nous rend sensible la voix de l'écrivain, et comme la présence et la forme même de sa vie, sous le visage des témoins disparus. Une telle identification s'appelle le style.

Des quatre nouvelles postérieures à l'édition de 1945, il en est une, qui date de 1955 ? mais appartient certainement à l'époque du recueil, et que Victor Barbeau a eu la clairvoyance de publier en inédit dans son Anthologie de l'Académie C.F., une histoire unique dans nos lettres, par la forme de son invention et la liberté de son rythme, c'est JULIUS. Quel coup de chapeau à sa jeunesse et quelle leçon de style aux adeptes du nouveau roman ! Je ne peux résister au plaisir de la citer longuement :

> « *Julius possédait en somme une excellente réputation dans ce monde pourri, il pouvait prendre une femme dans ses bras sans qu'elle ait la crainte du chantage, de la menace des lettres au mari, du compte en banque dévasté, du saccage de l'argenterie, du vol d'une toile de Poussin, de Van Dick, de Van Dogen, sur la Côte tout se sait très rapidement comme à Trois-Rivières ou à Québec, les gigolos sont vite dépistés, seules leurs victimes ne s'en rendent pas compte, Julius n'avait qu'une faiblesse ,il aimait les femmes, il les aimait belles par surcroît, une de ses premières amies, une femme intelligente et du monde et belle, — tout peut se composer au monde, même une femme du monde à la fois intelligente et belle — lui avait dit un jour tu es jeune, tu aimes les femmes, alors autant les choisir belles que médiocres, tu les quitteras comme tu vas me quitter, je le sais, je le sens, ne proteste pas, épargne-moi tes mensonges, ceci dit choisis-les belles, quand tu les abandonneras elles en auront moins de chagrin car Julius il n'y a pas que toi au monde, tu es séduisant à ta façon, tu séduis par surprise, tu nous laisses un jour sous prétexte d'aller faire un petit voyage, à Bombay, à Marrachech, c'est assez gentil, c'est une façon délicate quoique astucieuse un peu de rompre des amours, tu t'en va vers quoi, cher Julius, vers des aventures qui te décevront davantage encore, tu ne trouveras jamais une femme plus belle que moi et une femme qui puisse t'aimer autant que je t'aime, je sais que je ne te reverrai plus jamais, je sais aussi que tu penseras à moi, que tu sois à Tombouctou ou à Kharbine, tes jours un jour te seront comptés comme les miens, ta poésie, Julius, ne t'empêchera pas de mourir, comme nous mourrons tous, tu tu seras, toi aussi, un jour, malade et démuni, et angoissé, elle était toute en larmes, c'est ainsi qu'elle s'adressait à Julius, et Julius l'aimait comme il n'avait jamais aimé, ces nuits sous les étoiles, cette bouche pourpre, cette chair ardente et tendre, ces mains délicates fuselées comme celles des modèles des peintres de la Renaissance, et cet amour chuchoté, dans les repos, Julius partait déchirant celle qu'il aimait et celle qui l'aimait, il saignait de mille blessures ouvertes, il partait cependant, c'était un poète et les poètes sont des fous c'est bien connu, il voulait se croire libre et fuyait un beau visage digne et plein de larmes et les baisers insensés et la foi perdue, Julius se sauvait comme un cambrioleur poursuivi par la police, comme s'échappe un petit voyou, les fuites du coeur sont parfois plus déshonorantes que le vol à main armée, Jean le barman continuait de bavarder le commissaire disait-il . . .* »

Quelle angoisse secrète cache cet état permanent de passion ? et ce sentiment de la non-durée de la terre des hommes est-il le signe de la mort au travail et l'accompagnement même de la vie ? Beaucoup plus tard, dans LE NOEL DE JEROME, Grandbois répondra, peut-être pour lui-même :

> « *Jérôme n'avait jamais songé à la mort que pour la défier. Il adorait la vie, il la voulait goûter dans toute son intensité, et jusqu'à ses bords extrêmes qui la séparaient de la mort.*
>
> *Chacune de ses victoires sur la mort donnait aux moindres actes de sa vie une saveur rare et puissante . . . En jouant sa vie, il croyait en quelque sorte diriger sa mort, la maîtriser, lui imposer l'heure au moment du*

risque . . . Nulle conscience de sa venue. Il ne voulait pas la voir, refusait avec elle toute confrontation. »

Présence de la mort, affirmation de la vie : deux pôles d'un même destin exemplaire, et dont la tension s'exprimera dans l'acte d'écrire. Si l'art chez Grandbois rend si intensément l'accent de la vie, c'est peut-être que vivre et écrire ne forment qu'une seule et même création continue, signe du défi secret, tenace, accepté, dérisoire, mais le seul que l'homme sait opposer à la mort.

Avant de se fixer dans la dure beauté du poème, cette création empruntera la voix, plus humble, plus confidentielle, plus humaine de ses nouvelles, vestiges encore reconnaissables d'un passé prestigieux mais aboli. Dans AVANT LE CHAOS, Grandbois dit adieu à sa civilisation intérieure, dont il savait depuis le commencement qu'elle aussi était mortelle. ★

Notre Maître, la Misère Humaine

"13 RÉCITS" de Jean Simard

Un esprit irrémédiablement cartésien, jusqu'à l'absence totale de poésie; une faculté d'observation aiguë, occupée tout entière à peindre notre réalité humaine, et presque étrangère au don de l'invention; une exclusive sensibilité, et peut-être misantrophe, à la solitude, à l'impuissance, à la laideur des hommes; un art consciencieux jusqu'au désenchantement, ennemi de toute apparence de passion, mais d'une profonde et constante vérité, de cette vérité irrécusable, parfois attendrissante, souvent ridicule, mais toujours irrécusable du portrait de famille; un monde romanesque qui transpose à peine dans des archétypes de misère une conception presque sociologique de l'objectivité artistique — bref, un écrivain appliqué à la création d'un art réaliste, tel est Jean Simard, étonamment égal et fidèle à lui-même, depuis FELIX jusqu'à ses derniers contes, publiés par les Editions HMH, sous le titre de 13 RECITS.

« Je ne suis pas un écrivain d'imagination, confiait en substance Jean Simard, dans une interview récente (je cite de mémoire). J'écris d'après nature. La réalité me parait suffisamment riche, inépuisable en surprises et en inventions pour ne pas cesser de l'explorer. C'est un métier passionnant que de tâcher de regarder, de comprendre et d'exprimer ce réel. Aussi ne cherchez point mes modèles ailleurs que dans la vie la plus banale. »

Cette fière humilité, et la conscience sereine des limites de son art, chez un écrivain, un des très rares, qui avec une foi méthodique poursuit une oeuvre en marche depuis près de vingt ans, pourraient instruire certains de nos génies impubères. « Pourquoi j'écris ? concluait Simard. Parce que écrire est pour moi une forme de réflexion continue et nécessaire sur la condition humaine. » Aucun lyrisme, aucun sens de la tragédie, aucun prophétisme dans cet aveu; mais la simple assurance d'une justification, et des exigences du métier d'écrivain. « Notre maître, la réalité humaine », pourrions-nous inscrire au fronton des oeuvres de Simard. Cette recherche n'est pas si fréquente dans notre littérature, depuis longtemps entraînée à inventer les formes consolantes d'une vie de rechange.

Mais en fait, cette *réalité humaine*, chez Jean Simard, c'est le portrait jamais achevé de la *misère humaine*, et d'une misère singulière par son absence de grandeur, d'une misère à laquelle toute dimension fraternelle ou tragique est refusée. Dans 13 RECITS, l'ironie tendre et amusée du monde bucolique et gentiment vieillot de FELIX et de L'HOTEL DE LA REINE, d'ailleurs bien évanouie depuis l'amère expérience de solitude de MON FILS POURTANT HEUREUX, et d'impuissance de LES SENTIERS DE LA NUIT, s'est dépouillée de toute complicité, s'est aggravée de toute *la distance* prise entre le romancier et ses personnages. Simard est devenu étranger à sa création, comme la vie elle-même a déserté ces êtres falots, méprisables ou moribonds qui hantent ses derniers récits.

Ce n'est pas par hasard, semble-t-il, si Jean Simard a choisi la forme de la nouvelle, et que la substance romanesque de chacune lui vient tout entière du fait divers, de l'événement ou du hasard des rencontres. La nouvelle représente ce temps bref et terrible, ce moment privilégié et reconnaissable d'une vérité à saisir, ce découpage saisissant, dans une vie d'homme, par où un destin de médiocrité constante fait irruption dans une objectivité romanesque exemplaire.

Ce n'est pas par hasard non plus que Simard n'aime aucun de ses personnages, et qu'il s'acharne avec une exactitude et une froideur presque scientifiques à les atteindre et à les montrer au pire, à les atteindre à leur point le plus vulnérable : mesquins, lâches, imbéciles, méprisables, et à les montrer dans leur univers singulier: l'absence même de la vie, qui s'impose à nous avec une présence souvent hallucinante.

Il y aurait une étude passionnante à écrire sur la *nature de tels rapports*, entre l'écrivain et ses personnages, et qui ne me paraissent pas si éloignés d'une profonde tendresse déçue.

Car la poursuite obstinée, dans toutes les nouvelles de 13 RECITS, de l'objectivité romanesque, de la fidélité exacte, non plus au simple portrait de famille, mais à une innombrable et anonyme humanité, ne procède ni du mépris, ni du désespoir, ni même du détachement. Simard est visiblement fasciné et secrètement concerné par le spectacle de cette humanité misérable. Non, son dessein pourrait bient être le signe d'un *pessimisme lucide* sur notre condition d'hommes, dont certains accents rappellent les cris de Berthold Brecht, et comme la négation même de cette misère et le refus de sa bâtisse et de son absurdité.

Ce pessimisme sans pitié cache-t-il une inquiétude jamais avouée, une foi toujours vivace en la dignité de notre vie d'hommes, dont 13 RECITS seraient la dérision ? Ce réalisme artistique ne serait-il que la face d'ombre d'une indicible beauté du monde, et l'exorcisme d'un univers de misère et de malheur par lequel l'écrivain défend l'espoir incertain d'une vie fraternelle et heureuse ?

Il faudra peut-être attendre le REPERTOIRE 2 pour commencer de discerner le sens et le cheminement de cette nostalgie humiliée.

M. B.

Le Syndicat Coopératif d'édition Cité Libre

Pour marquer son dixième anniversaire, en janvier 1960, *Cité Libre* s'est réorganisée. Non contente de faire peau neuve dans sa présentation, la revue a adapté un nouveau rythme de parution. Elle est devenue mensuelle. Au plan administratif, elle constitue une coopérative d'édition en bonne et due forme.

Les membres, actionnaires de la coopérative, sont donc les propriétaires de la revue. Réunis en assemblée générale annuelle, ils élisent un conseil d'administration qui, à son tour, choisit le directeur de la revue. Tous les abonnés sont reconnus comme membres auxiliaires de la coopérative et invités à l'assemblée générale annuelle.

Le Conseil d'administration, élu lors de l'assemblée générale du 4 décembre 1963, est formé des personnes suivantes :

AU MAÎTRE DE POSTE, S.V.P.,

si non réclamée, retourner après cinq jours à :
CITÉ LIBRE, 5090 Papineau, Montréal 34.

PORT PAYÉ À MONTRÉAL

« Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraires et l'envoi comme objet de la deuxième classe de la présente publication. »